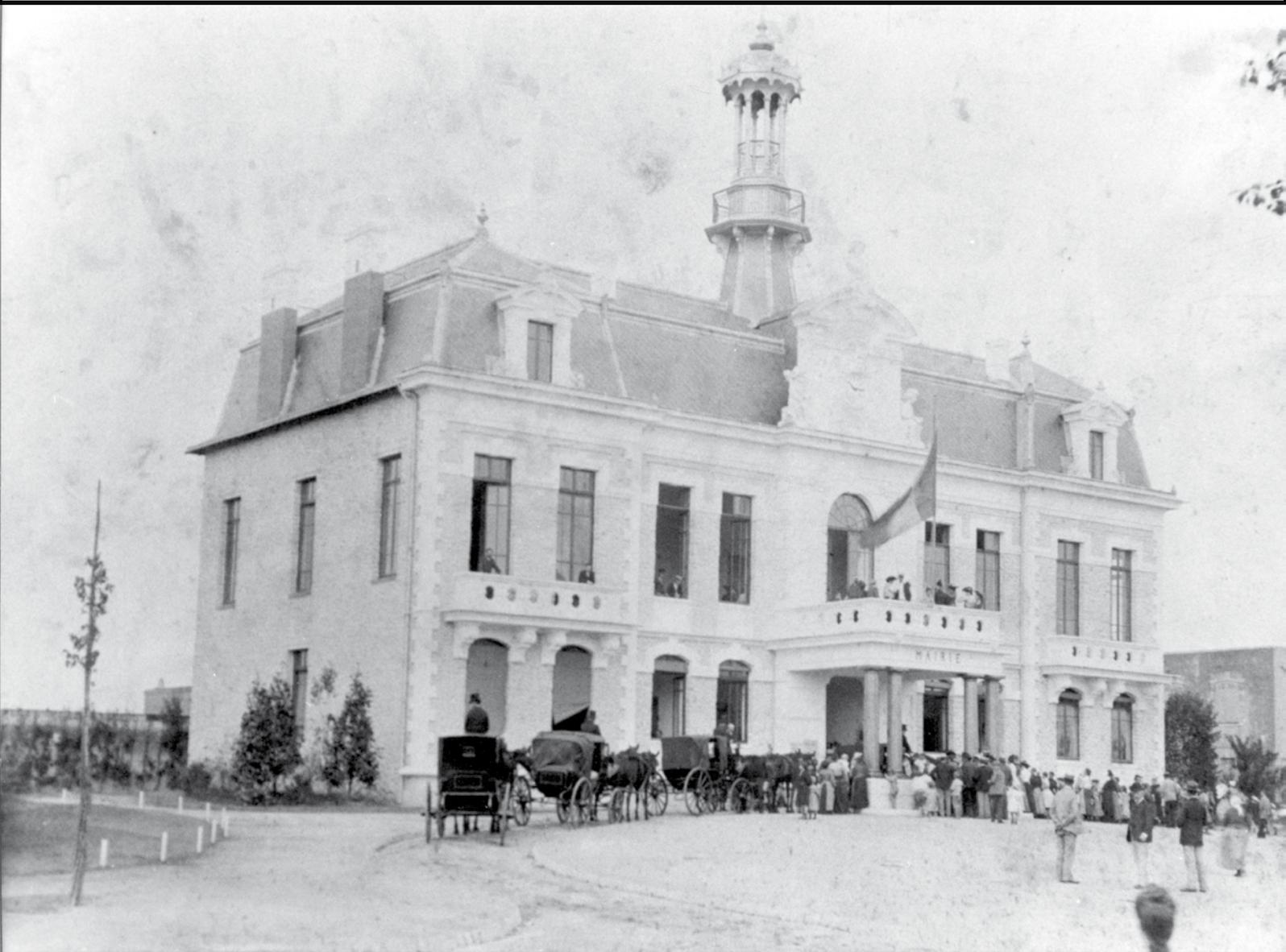


LE CHANTENAY DE GRIVEAUD





CHANTENAY INDUSTRIELLE ET OUVRIERE

Au début du 20^{ème} siècle, Chantenay concentre une grande partie des industries de la région nantaise. L'industrialisation qui a débuté autour de 1830 s'accélère vers la fin du 19^{ème} siècle entraînant avec elle la main-d'œuvre ouvrière qui fait exploser la population chantenaysienne.

Rurale au début du 19^{ème} siècle, Chantenay devient progressivement urbaine, industrielle et ouvrière. En 1902, 5 000 ouvriers travaillent dans les usines de la commune qui compte alors 20 000 habitants.

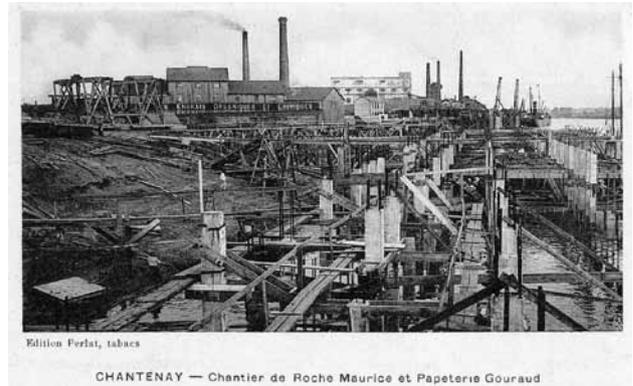
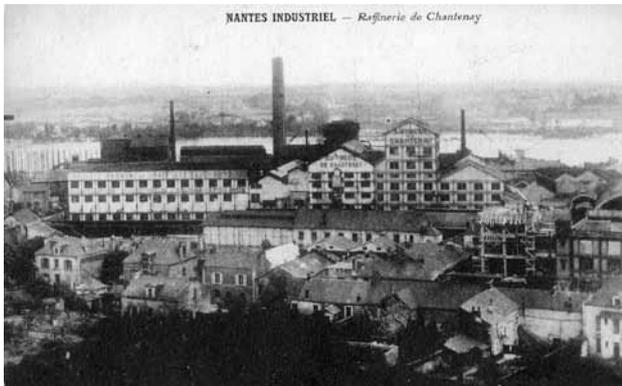
Constructions navales, raffinerie, engrais chimiques, conserverie et ferblanteries caractérisent l'activité industrielle de Chantenay. Ces activités se déploient sur deux parties du territoire : le Haut et le Bas Chantenay.

LE HAUT CHANTENAY

Conserveries et ferblanterie

A partir de 1830, les fabriques de conserves amorcent le tissu industriel de Chantenay. L'activité agricole et plus particulièrement les cultures de légumes expliquent l'implantation des conserveries sur le territoire chantenaysien à cette époque. En outre, la proximité du port permettait un approvisionnement régulier de poisson frais.





implanté aux Récollet et à Launay, à s'associer à la mélasserie Etienne déjà installée dans le Bas-Chantenay. En 1884, la Raffinerie de Chantenay emploie 420 personnes, ce qui fait d'elle la plus grosse entreprise de la commune.

L'industrie chimique



C'est avec la fabrication du noir animal que l'industrie chimique se développe dans le Bas-Chantenay qui constitue une zone idéale pour

l'implantation de ce type d'activité car cette dernière est peu habitée. En effet, la loi du 5 octobre 1810 réglemente l'implantation des usines.

Les fabriques de noir animal sont intimement liées à l'activité sucrière puisque c'est à partir des déchets créés par cette industrie que cet engrais est développé.

Vers 1900, trois usines d'engrais organique et artificiel sont implantées : Bourgeois, Pilon et Saint-Gobain.

La papeterie Gouraud, les deux savonneries Talvande et Bouet, la rizerie Levesque, les charbons et briquettes de Blanzay et de l'Ouest comptent également parmi les activités industrielles du Bas-Chantenay au début du 20^{ème} siècle.



LA RUE BOUGAINVILLE

Anciennement rue de la Grenouillère, du nom de la zone marécageuse et humide qu'elle bordait, cette rue prend, en mai 1901, le nom du célèbre navigateur.

Elle abrite une population très dense : 549 personnes entassées sur 250 mètres environ, dans 39 immeubles, soit 185 logements. Cette densité n'est d'ailleurs pas un fait nouveau (la Grenouillère abrite déjà 378 habitants en 1841 et 464 en 1872). Le quartier a en effet connu depuis des décennies un développement industriel et démographique conforme aux plans établis, dès 1780, par Mathurin Crucy et mis en œuvre peu d'années après par ses héritiers dans leurs chantiers de la Piperie.

Cent ans après, dans un rapport de 1896, le docteur Redureau évoque « l'étroit espace où s'entasse la population ouvrière de nos usines » et souligne « un tassement des habitants très préjudiciable à la santé générale ». Tout au long du XIX^{ème} siècle la Grenouillère est d'ailleurs régulièrement citée comme un des principaux foyers d'épidémies.

A noter que la surpopulation constatée en 1906 tient plus à la taille exiguë des logements et à leur

nombre de pièces restreint qu'à leur taux moyen d'occupation : 3 personnes. Mais, en 1913, un logement de 3 pièces pour 5 personnes apparaît « tout à fait acceptable » à ses occupants arrivés de Belle-Ile¹.

(1) - Témoignage de Bernadette THOMAS in Venir à Nantes avant d'être damné (p.143-144) : «*Pour 5 personnes, nous avons 3 pièces dont une très grande, et 2 autres d'une taille normale.[...]Les 3 pièces étaient en enfilade. La grande pièce était au milieu, et c'est par celle-ci qu'on pénétrait dans notre logement. Elle n'avait pas de fenêtre, mais possédait un très grand châssis sur le toit, qui en faisait une pièce très claire et bien aérée.*

De part et d'autre, il y avait une chambre, avec une fenêtre sur la rue, et la cuisine avec une fenêtre sur la cour et la voie ferrée [...] Nous n'avions pas l'eau courante. Il fallait descendre dans la cour et tirer l'eau du puits [...] Dans la cuisine nous avons bien un évier, mais il était inutilisable car il manquait le tuyau d'évacuation.[...]Il fallait donc non seulement aller chercher l'eau, mais aussi descendre les eaux usées : ça, c'était le travail de mon père... »

UNE POPULATION RENOUVELÉE PAR DES APPORTS EXTÉRIEURS

Sur 549 habitants, 159 sont des enfants de moins de 20 ans dont la plupart sont nés sur place (124). Par contre, les 390 adultes viennent très majoritairement de l'extérieur : 7 personnes sur 10 sont nées en dehors de Nantes ou Chantenay. La moitié d'entre-elles provient de la Loire-Inférieure. L'autre moitié étant partagée également entre le reste de la Bretagne et les autres départements.

Le classement des lieux de naissance s'établit ainsi, en ordre décroissant :

Loire-Inférieure	133
NANTES	61
Autres départements	50
CHANTENAY	48
Morbihan	37
Vendée	20
Côtes-du-Nord	13
Ile-et-Vilaine	13
Finistère	9
Etranger	6

On remarque la place importante du Morbihan, largement en tête des départements du nord de la Bretagne, mais aussi celle de la Vendée.

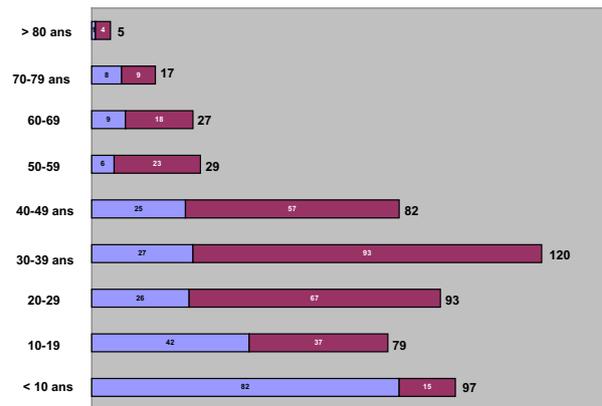
ET RAJEUNIE EN CONSÉQUENCE...

7 habitants sur 10 (enfants compris) ont moins de 40 ans. Les principales tranches d'âge sont les 20-29 ans et surtout les 30-39 ans. Elles représentent à elles-deux 40% de la population totale.

Le graphique ci-dessous montre que leur importance n'est pas due au nombre de personnes nées à Chantenay ou Nantes qui reste constant et faible (de 25 et 27) mais à une immigration massive qui atteint près de 80% chez les 30-39 ans.

Cet afflux d'adultes encore jeunes explique sans doute le nombre important des enfants de moins de 10 ans, plus nombreux que leurs aînés (10-19 ans) et très majoritairement nés sur place.

Ensemble des habitants par tranche d'âge
(en bleu : natifs de Chantenay)



UNE RUE COMMERÇANTE

La rue Bougainville bénéficie d'une situation privilégiée tant par sa proximité de Nantes (hors des limites de l'octroi) que par l'accroissement rapide de la population du quartier à l'ouest.

On n'y compte pas moins de 20 commerces différents parmi lesquels de nombreux commerces alimentaires : 4 boucheries, 5 boulangeries, 5 épicerie, 9 débits de boisson... Ces derniers, très fréquentés, lieux de consommation mais aussi de rencontres voire d'activité syndicale, sont tenus par des couples et plus fréquemment par des femmes seules ou dont le mari travaille à l'extérieur.

C'est aussi le cas des épicerie dont 3 sur 5 sont tenues par des femmes. Charcutier, limonadier, fruitier et 5 marchandes de gaufres complètent cet inventaire.

Parmi les commerces non alimentaires il faut citer 4 marchands ambulants, 3 cordonniers, 2 chapeliers, 2 coiffeurs, un herboriste, un pharmacien et même un libraire et un photographe...

Au total, patrons et employés confondus, ce secteur d'activité emploie une centaine de personnes soit le tiers des actifs.

Une quinzaine d'artisans exercent dans la rue, dont une bonne moitié avec une profession



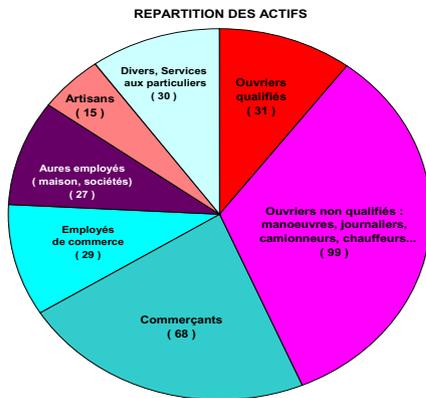
caractéristique de l'époque : tonnelier, sabotier, et maréchaux-ferrants (ces derniers, au nombre de 3), modiste, giletière, tisserande chez les femmes.

Comme dans d'autres rues, mais avec une fréquence sans doute plus élevée, on retrouve également les métiers féminins liés à l'habillement, souvent exercés de manière indépendante, par de très jeunes filles tels que lingères (4), couturières (6) et surtout tailleuses (13).

On citera à part - comme étant sans doute une exception dans le quartier - deux sages-femmes !

DES EMPLOIS INDUSTRIELS TOUT PROCHES...

Siège, comme on vient de le voir d'un nombre important de commerces, la rue Bougainville est également le lieu de résidence de nombreux ouvriers, vu la proximité des usines du Bas-Chantenay.



Il s'agit très majoritairement d'emplois masculins (101 sur 130) et, pour une large part, peu qualifiés : 42 manoeuvres, 17 journaliers ou journalières, 23 ouvriers ou ouvrières (sans autre précision). Ces deux dernières professions comptent une majorité de femmes. Quant aux emplois plus qualifiés, la plupart concernent les activités prédominantes du quartier : 8 chaudronniers, 6 forgerons, 5 menuisiers, 3 boîtiers... Mais les spécialités liées à la construction navale (charpentier, gréeur, perceur, riveur) sont rares et, plus curieusement encore, on trouve peu de raffineurs (2 hommes et 1 femme).

UNE GRANDE DIVERSITÉ PARMIS LES EMPLOYEURS

Compte tenu des descriptions précédentes on ne s'étonnera pas du nombre important de travailleurs indépendants (80 artisans et commerçants environ), ni de la multiplicité d'employeurs individuels (72).

Par contre les renseignements manquent dans un nombre important de cas (82). Est-ce lié à un défaut d'enregistrement ou à l'existence de travaux précaires ou saisonniers qui ne sont pas forcément en cours au moment du recensement ?

On peut s'étonner, en revanche, de la part relativement modeste des emplois offerts par les grandes entreprises du Bas-Chantenay. Sur un total d'une vingtaine installées sur le site, une douzaine en emploie 65 parmi lesquelles et dans l'ordre :

LA RAFFINERIE	10
GUÉRET (charbon)	10
PILON (engrais)	8
TALVANDE (savon)	7
GOURAUD (papier)	6
DUBIGEON	5
BURGELIN (bière)	5
BLANZY-OUEST	4
SAINT-GOBAIN	4

Soit un total de 59 personnes sur 130.



LA RUE DU BOIS HARDY

C'est d'abord, à l'ouest du Bourg, un lieu-dit d'où part, vers le nord, le modeste chemin vicinal n°11 en direction de la Croix Bonneau. A la fin du XIXème siècle, on peut encore considérer celui-ci comme la ligne de partage entre la partie urbanisée de Saint-Martin et son prolongement rural vers le Plessis-Cellier.

Mais l'implantation massive des industries dans le Bas-Chantenay va en faire rapidement une importante zone de peuplement pour les salariés des entreprises telles que Gouraud, Talvande, Blanzay, Pilon... En mai 1898, le Conseil municipal observe que *« la plupart des ouvriers de ces usines demeurent au Bois-Hardy et au Plessis-Cellier (et) trouvent dans ces villages des logements à bon marché avec de petits jardinets pour la culture des légumes nécessaires au ménage... »*. Il demande, sans succès, la réalisation d'un passage sur la voie ferrée pour en permettre un franchissement plus rapide et moins dangereux.

En 1905, le chemin de « petite vicinalité » devient chemin du Bois Hardy. Entre 1872 et 1906 il a vu son nombre de ménages tripler (de 57 à 178) et sa population doubler (de 233 à 583).

Les anciens gardent la mémoire d'une rue particulièrement animée le soir à l'heure de la débauche lorsque des centaines d'ouvriers regagnent leurs maisons où les attend souvent une deuxième activité dans leur jardin...

DE LA CAMPAGNE À LA VILLE...

Si l'on s'en tient aux habitants de plus de 20 ans on constate l'importance de l'immigration en provenance de la zone rurale du département : près de la moitié des adultes présents dans la rue y sont nés.



Par contre les Nantais sont rares : l'éloignement par rapport au centre ville est sans doute un frein à la mobilité entre quartiers que l'on observe par contre dans les zones limitrophes de la grande ville (Ville-en-Bois ou Bougainville).

Les parts respectives du reste de la Bretagne et de la Vendée ne diffèrent pas de ce qu'on observe dans les autres rues, avec la prépondérance fréquente du Morbihan. Un décompte plus détaillé des lieux de naissance donne le classement suivant :

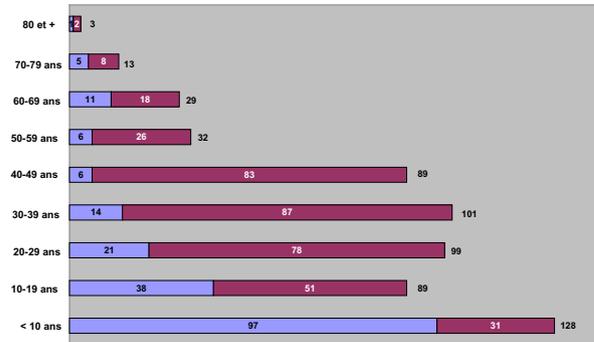
Loire-Inférieure	180
CHANTENAY	64
Autres départements	38
Morbihan	25
Vendée	25
NANTES	18
Côtes-du-Nord	16
Finistère	7
Ille-et-Vilaine	2

UNE POPULATION JEUNE

Au premier abord on est frappé par le nombre d'enfants de moins de 10 ans, nettement supérieur à celui des 10-19 ans. En outre, les deux tranches d'âge diffèrent fortement en ce qui concerne le lieu de naissance : d'une décennie à l'autre, le nombre d'enfants nés à Chantenay a presque triplé. C'est la conséquence logique de l'immigration récente signalée plus haut et

attestée, s'il en était besoin, par le nombre et l'origine des individus âgés de 20 à 50 ans.

Ensemble des habitants par tranche d'âge
(en bleu : natifs de Chantenay)



ENTRE USINES ET JARDINS

Initialement zone rurale, distante du bourg, et dans un environnement encore dépourvu de toute activité industrielle, la rue du Bois Hardy est devenue lieu de résidence pour les nombreux migrants à la recherche d'un emploi dans les usines nouvellement installées.

On ne s'étonnera donc pas d'y trouver, à côté d'une population salariée largement prédominante (essentiellement ouvrière) très peu de commerçants ou d'artisans. Par contre un nombre encore significatif de cultivateurs ou de jardiniers rappelle l'activité agricole jadis prédominante.

L'industrie

Elle représente les 2/3 des emplois (168 ouvriers et ouvrières, plus une dizaine d'employés qui travaillent également en usine). Il s'agit essentiellement d'emplois non qualifiés avec une nette prédominance de manoeuvres (99), de journaliers et surtout de journalières (13) ou d'ouvrières, sans autre précision (15).

Quelques métiers relèvent d'une spécialité liée aux activités locales tels que les chaudronniers, charpentiers, ajusteurs ou perceurs ou encore boutonnières, au nombre de 5... Deux granitiers rappellent que subsiste encore l'exploitation des carrières, activité première de Chantenay.

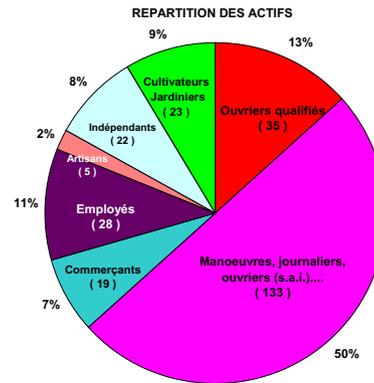
Les commerces

Malgré sa longueur et sa population, la rue du Bois Hardy est particulièrement pauvre en commerces sédentaires : 4 épiceries, certes, mais seulement un boucher, un débit de boisson...et un coiffeur. Restent un couple de marchands de poisson et surtout 4 marchands forains dont on peut penser qu'ils ont là leur domicile plutôt que leur commerce.

La terre

A côté des nombreux jardinets qui contribuent à la subsistance des familles ouvrières lorsqu'elles ont la chance d'en posséder, on trouve encore d'authentiques agriculteurs (14 personnes sur 7 « exploitations » de taille sans doute modeste car une seule emploie un domestique) et 5 jardiniers. Au total, on vit dans la rue du Bois

Hardy mais le travail est ailleurs pour la majorité des habitants. Les conditions de vie sont, certes, précaires, mais on est loin de connaître l'entassement qui prévaut dans bien d'autres rues du bas de Chantenay.



LE POIDS IMPORTANT DES GRANDES ENTREPRISES

Pour 146 salariés on a pu identifier 35 employeurs environ. La concentration est très forte comme en témoignent les chiffres ci-dessous qui montrent que 7 entreprises emploient 70 % de cet effectif :

PILON (engrais)	40
SAINT-GOBAIN	13
GOURAUD (papier)	12
BLANZY-OUEST	11
RAFFINERIE	9
TALVANDE	8
PARIS ORLEANS	8



LA RUE DE LA VILLE-EN-BOIS

Anciennement, chemin de Couëron, cette rue emprunte au quartier qu'elle traverse son nom de « Ville-en-Bois » en référence aux nombreuses guinguettes qui attirent les Nantais au début du XIXème siècle.

Une fois passé l'octroi au bas de la rue de Gigant, on peut en effet y trouver de nombreux lieux de détente et se rafraîchir à des prix très avantageux. En l'absence de taxation le vin est « à trois sous contre six à huit à Nantes ». A proximité du quartier de Launay « ville de la haute propriété », en cours d'aménagement vers 1830, c'est « la cité favorite du petit peuple ». C'est aussi une rue limitrophe de Nantes puisque son côté impair lui appartient. Extrême proximité, donc, mais aussi mondes séparés...

L'implantation de la toute nouvelle industrie de la conserverie, sous la forme de nombreux ateliers, va rapidement provoquer un fort développement du quartier et bouleverser sa physionomie. Cette mutation déborde d'ailleurs largement sur les rues voisines : rue de la Montagne, rue Appert ...

La Ville-en-Bois devient donc un quartier ouvrier en même temps qu'un foyer de l'action syndicale. Ce qui ne sera pas sans incidence sur l'évolution politique de Chantenay à la fin du siècle. C'est pourtant à cette époque que l'activité industrielle du quartier commence à décroître. La concurrence et le besoin d'espace poussent les entreprises à s'installer dans des zones mieux adaptées à leurs besoins.

En 1904, ce phénomène commence seulement à se faire sentir et les traces d'une vie de quartier très active et riche en emplois divers sont encore très présentes.

UNE POPULATION TRÈS MOBILE...

En 1906, la répartition de la population adulte (plus de 20 ans) en fonction du lieu de naissance est à peu près équilibrée entre les natifs de Chantenay ou Nantes (globalement, le tiers), le reste de la Loire-Inférieure (31%), l'extérieur du département (36%). De manière plus détaillée, on remarque la très faible part de Chantenay, comparée à Nantes (21 contre 75), à l'inverse de ce que l'on constate pour les personnes présentes de part et d'autre de la rue (214 adultes contre 79 côté Nantes). Ceci confirme la grande mobilité d'une population en recherche permanente d'un meilleur logement.

Classées par ordre d'importance, les principales origines sont les suivantes :

Loire - Inférieure	93	Chantenay	21
Nantes	75	Finistère	12
Autres dpts	37	Côtes-du-Nord	6
Morbihan	23	Ile-et-Vilaine	4
Vendée	22		

LES PLAISIRS DE LA VILLE-EN-BOIS.

LES
PLAISIRS
DE LA
VILLE-EN-BOIS.

Alex. Del. par J. Armand
est agrée par le
Roi.

Les plaisirs de la
ville-en-Bois sont
très agréables. On
y va de tous côtés
pour se divertir.
C'est un lieu de
délassement et de
joie.

Après le dîner, on
se promène dans
les jardins. C'est
un plaisir très
agréable. On y
voit de beaux
arbres et de
jolis fleurs.

Le soir, on se
réunit dans les
salons. On y
fait de la musique
et on danse.

Les fêtes de la
ville-en-Bois sont
très célèbres. On
y fait de grandes
fêtes et on se
détend.

On aime aller
à la ville-en-Bois
pour se divertir.
C'est un lieu de
joie et de
délassement.

Les plaisirs de la
ville-en-Bois sont
très agréables. On
y va de tous côtés
pour se divertir.

Après le dîner, on
se promène dans
les jardins. C'est
un plaisir très
agréable.

Le soir, on se
réunit dans les
salons. On y
fait de la musique
et on danse.



SUITE.

Plus tard, on se
promène dans les
jardins. C'est un
plaisir très agréable.
On y voit de beaux
arbres et de jolis
fleurs.

Le soir, on se
réunit dans les
salons. On y fait
de la musique et
on danse.

Les fêtes de la
ville-en-Bois sont
très célèbres. On
y fait de grandes
fêtes et on se
détend.

On aime aller
à la ville-en-Bois
pour se divertir.
C'est un lieu de
joie et de
délassement.

Après le dîner, on
se promène dans
les jardins. C'est
un plaisir très
agréable.

Le soir, on se
réunit dans les
salons. On y fait
de la musique et
on danse.

Les fêtes de la
ville-en-Bois sont
très célèbres. On
y fait de grandes
fêtes et on se
détend.

On aime aller
à la ville-en-Bois
pour se divertir.
C'est un lieu de
joie et de
délassement.

Après le dîner, on
se promène dans
les jardins. C'est
un plaisir très
agréable.

Le soir, on se
réunit dans les
salons. On y fait
de la musique et
on danse.

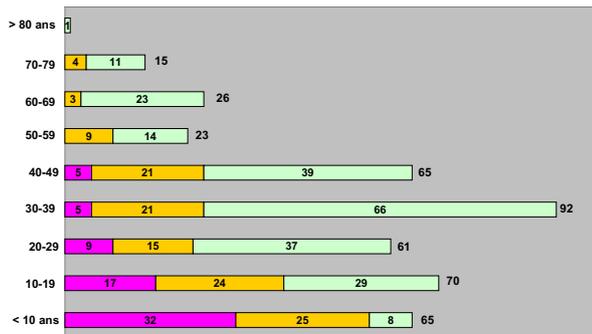
... QUI INVESTIT FORTEMENT LE QUARTIER

L'indication de la zone de naissance pour chaque tranche d'âge permet de se faire une idée de l'évolution du quartier. On remarque que parmi les plus de 50 ans, aucun n'est né à Chantenay. La part des « Nantais » est faible, l'essentiel des personnes concernées venant de l'extérieur.

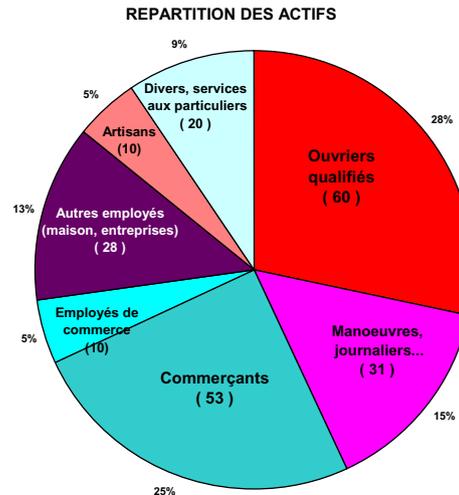
Entre 20 et 50 ans, l'immigration est très forte, notamment pour la tranche du milieu (30-39 ans, soit des personnes nées entre 1865 et 1875) où on compte 70 % d'arrivants.

Chez les moins de 10 ans, la part de Chantenay se redresse enfin, mais le nombre total d'enfants est en retrait par rapport à la décennie précédente peut-être à cause du creux observable chez les 20-30 ans.

Répartition des habitants par tranche d'âge
(natifs de : Chantenay Nantes extérieur)



UN PASSÉ OUVRIER ENCORE VIVACE



En 1904, la rue de la Ville-en-Bois a derrière elle un passé et des traditions ouvrières appréciables. L'arrivée des conserveries sous une forme artisanale a créé un tissu économique dense et diversifié avec une grande variété de métiers. Le visage du quartier mais aussi sa mentalité vont s'en trouver transformés.

L'évolution des techniques, une concurrence accrue, mais aussi la volonté patronale de venir à bout d'une population ouvrière organisée et décidée à défendre ses droits (cf les boîtiers) vont toutefois mettre à mal cette organisation à partir des années 1890. Mais on retrouve encore dans les documents du recensement de 1906 la trace des métiers en voie de disparition.

L'industrie

Les emplois qualifiés gardent une part prépondérante chez les ouvriers (2 sur 3), avec une grande diversité.

Si la conserverie occupe encore 10 boîtiers (5 chez Riom, 2 chez Dauché, 3 chez Carnaud), 1 ferblantier, 3 soudeurs (dont une femme), on compte aussi une bonne quinzaine d'autres métiers spécialisés : menuisiers (7), ajusteurs, chaudronnier et même imprimeurs (3) et typographes (2)... soit, au total une soixantaine de personnes. En revanche, les emplois non qualifiés tels que les manœuvres ou les journaliers (14, dans chaque cas) ne représentent qu'une trentaine de salariés.

Le commerce

La Ville-en-Bois, habitée de longue date conserve une activité commerçante qui emploie une soixantaine de personnes dans une quinzaine de spécialités différentes. On y trouve bien entendu une majorité de commerces alimentaires : boulangeries, boucheries, charcuteries, épiceries.

Fidèle à sa réputation première, la rue possède encore 8 débits de boissons, dont 4 tenus par des femmes. Il faut rappeler leur rôle décisif dans l'organisation des luttes ouvrières.

Autres emplois

Quelques artisans dont 3 cordonniers et 2 serruriers, métiers classiques à l'époque mais aussi les habituels métiers féminins liés à l'habillement et à l'entretien du linge tels que les tailleuses (10) ou les couturières (6).

UNE MULTIPLICITÉ D'EMPLOYEURS

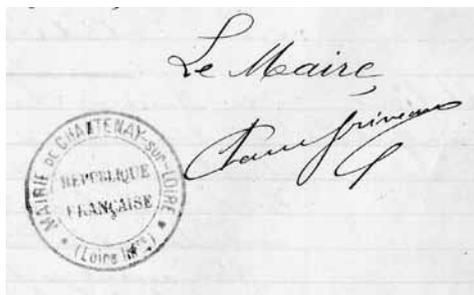
Sur 150 emplois identifiés, on relève un grand nombre de travailleurs de indépendants : près d'une soixantaine d'artisans et de commerçants.

De nombreuses entreprises sont citées une seule fois sans que l'on puisse toujours déterminer si elles font ou non partie du quartier.

Par contre, certains noms plus connus apparaissent, qu'il s'agisse de conserveurs :

Riom	7 salariés (dont un imprimeur...)
Carnaud	5
Bouvet-Flon	3
Dauché	2

ou d'autres entreprises importantes : Gouraud et Bretéché (3), Serpette (2)...



PAUL GRIVEAUD

Lorsqu'il devient, à 53 ans, maire de Chantenay, Paul Griveaud affiche des convictions républicaines qui remontent à sa plus tendre enfance.

1847

Il naît le 27 février à Charolles en Saône-et-Loire

1848 < 1851

Son père, commerçant aisé, milite activement pour la République. Cette attitude lui vaut la prison et la ruine de son commerce à l'avènement du Second Empire

1851 < 1868

Paul Griveaud est donc très tôt contraint de travailler (apprenti-orfèvre) mais suit en parallèle des études d'Ingénieur-Architecte.

1868

Il est embauché par la société des Batignolles en Belgique.

1870

Griveaud se distingue pendant la guerre franco-prussienne.

1873

De retour à la vie civile, il travaille aux Batignolles en Belgique puis en Roumanie..

1876

Il travaille aux mines de Montjean (Maine et Loire) jusqu'en 1883.

1883

Le 25 janvier, il entre à la loge maçonnique «Paix et Union».

Il devient contremaître aux Ponts et Chaussées chargé du chantier du canal de la Basse-Loire

1884 < 1885

Affaire de FROSSAY : Paul Griveaud mène le combat pour l'école publique et son instituteur Guihard. Il remporte la partie mais perd son emploi en mars 1885.

Il s'installe à Chantenay au 15, bd Pasteur. Il est nommé chef de bureau à la Préfecture.

Il adhère au Comité Républicain et il peut consacrer du temps à l'action politique et à l'établissement de relations étroites avec les principales figures du radicalisme et même du socialisme nantais et chantenaysien.

Sa passion pour l'école laïque l'amène tout naturellement à participer à la fondation de la Ligue de l'Enseignement au niveau départemental. Il y retrouve d'ailleurs l'instituteur Guihard qui en est le secrétaire.

1892

Il se présente sans succès aux élections municipales de Chantenay.

Paul Griveaud devient le Vénérable de la loge « Mars et les Arts » jusqu'en 1899, année de la fusion avec « Paix et Union ».

20 mai 1900

La liste radicale et socialiste gagne les élections municipales à Chantenay.

Griveaud est élu maire par 15 voix contre 10 à Sevestre et 2 abstentions.

16 sept 1900

La construction de la nouvelle mairie est décidée par 12 voix contre 8.

1901

Il préside la section nantaise de la Ligue des Droits de l'Homme.

15 mai 1904

Il est réélu maire par 16 voix contre 10 à Redureau...

4 septembre 1904

Camille Pelletan, ministre de la Marine, inaugure la Mairie, l'Hôpital et l'école de la Fraternité.

1907

Il entre en conflit avec les instituteurs au sujet des œuvres post-scolaires (cantines et cours pour adultes).

1908

L'annexion est votée par la Chambre des Députés le 6 avril.

En mai, il est exclu de la Ligue des Droits de l'Homme.

1909

Il est exclu de la Franc-Maçonnerie, le 3 avril.

Paul Griveaud, malade, s'éteint dans la nuit du 8 au 9 novembre.

Il est inhumé au cimetière Saint-Clair, boulevard de la Solidarité, dénomination à laquelle il tenait et qui fut décidée en janvier 1908...

LA LAÏCITÉ

Les convictions laïques de Paul Griveaud se traduisent rapidement dans ses déclarations comme dans ses actes : dès le lendemain de son entrée en fonction, il reçoit le personnel enseignant auquel il déclare « être partisan absolu de l'enseignement laïque ». Il leur demande également « de prêter à l'Administration leur concours le plus dévoué... ». Il est également décidé à combattre tout ce qui peut constituer pour l'église un privilège exorbitant de droit commun.

Paul Griveaud fait toutefois preuve de modération et tempère les ardeurs de certains conseillers lorsqu'il constate le dévouement et l'utilité sociale de certaines institutions religieuses. Confronté au problème de la surpopulation scolaire, il indique : « ... si nous ne pouvons subventionner les écoles libres, nous pouvons y payer la scolarité des enfants qu'il ne nous est pas possible de recevoir dans les écoles communales... ». Il n'est pas non plus insensible aux œuvres de charité, que leur direction soit laïque ou religieuse : Œuvre du Travail Réparateur, Petites sœurs des Pauvres ...

Tout en affirmant fortement ses propres convictions, il admettra d'ailleurs le droit de chacun à la différence en matière d'opinion philosophique: «Il semblerait vraiment à notre époque et dans notre pays qu'on veuille faire deux catégories de citoyens, ceux dont la pensée est dominée par la foi, qui auraient

toutes les vertus et ceux qui pensent librement, qui n'en auraient aucune. Je crois, moi, qu'il y a des braves gens et des gens intelligents partout... »

Ceci ne l'empêche toutefois d'adresser de nombreuses motions de soutien à la politique laïque du gouvernement républicain, ni de fustiger les congrégations, comme dans cette adresse du 19 octobre 1902 : « De Bretagne, cette terre que l'on dit acquise toute entière à la réaction, le conseil municipal de Chantenay adresse ses félicitations et ses encouragements les plus chaleureux à Mr le Président du Conseil et aux membres du ministère qui défendent si énergiquement les droits imprescriptibles de la société civile contre les congrégations rebelles aux lois».

L'IDÉAL HUMANISTE

On sait l'attachement tout personnel de Paul Griveaud pour la Révolution de 1848. Le Conseil du 24 février 1901 lui offre, pour la première fois en tant que maire, l'occasion d'en célébrer les acteurs : « Il serait à souhaiter que nous trouvions dans la 3^{ème} République beaucoup d'hommes comme ceux qui ont su rapidement appliquer les idées démocratiques de 1848. Il ne faut pas oublier que c'était des hommes d'action avant tout. On en a la preuve quand on voit la République fondée le 24 février supprimer dès le lendemain, la peine de mort en matière politique. Le 2 mars, c'est-à-dire 5 ou 6 jours

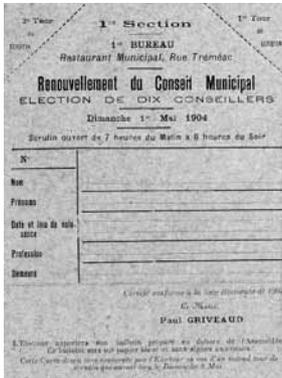
après, elle décrétait le suffrage universel ; le 27 avril, elle abolissait la peine d'esclavage dans les colonies françaises... »



Manifestement Griveaud entend suivre un tel exemple et il proposera sans relâche, à un Conseil parfois réticent, toutes les occasions d'exprimer une solidarité qui ne se limitera pas au cadre local ou national : témoin cette belle intervention en faveur de la Martinique après l'éruption du 8 mai 1902 qui exalte à la fois la fraternité entre les hommes et la solidarité entre les travailleurs : *« ... Ces habitants appartiennent à des races et des nationalités différentes. Ils sont blancs, ils sont noirs ou ils sont de sang mêlé ; ils sont d'origine européenne, africaine ou américaine mais tous font partie de la grande famille humaine et tous sont nos frères. Chantenay ne possède pas d'armateur ou de négociants ayant des intérêts aux colonies, mais Chantenay possède une population ouvrière dont une partie travaille dans les raffineries pour y achever la fabrication du sucre commencée par d'autres travailleurs qui aujourd'hui sont au nombre des victimes ; c'est ainsi que s'établit entre ces victimes et nous la solidarité spéciale qui découle toujours d'un labeur commun... ».*

Malgré ce plaidoyer, Griveaud n'obtiendra que de justesse le vote d'un crédit de 3 000 francs (12 voix contre 11), l'opposition trouvant la somme trop élevée...

D'autres occasions, très diverses, lui seront offertes telles que le soutien aux ouvriers de Talvande touchés par l'incendie de leur usine, aux pêcheurs bretons et ouvriers d'usine, au peuple russe, et, bien sûr, aux grévistes de 1907...



LA GAUCHE REPUBLICAINE AU POUVOIR

Le tournant du siècle constitue pour Chantenay son tournant politique. L'élection du radical Paul Griveaud en 1900 met fin à la succession homogène de chefs d'industrie qui ont gérés les affaires de la commune depuis 1793. La victoire des radicaux et des socialistes révèle les changements accumulés depuis plus d'un siècle dans la commune et traduit l'émergence d'une conscience de classe chez les ouvriers.

LES ÉLECTIONS ET LA MUNICIPALITÉ DE 1900

La campagne : listes et programmes

Le 6 et 13 mai 1900, les Chantenaysiens doivent élire 27 nouveaux conseillers municipaux : dix pour le Bas - Chantenay et dix-sept pour le Haut.

La situation électorale de Chantenay est en effet particulière. Depuis 1896, la commune est divisée en deux sections : la section Saint-Martin pour le Bas - Chantenay et la section Saint-Clair pour le Haut - Chantenay.

Essentiellement résidentiel et ouvrier, le quartier de Saint-Clair regroupe au début du siècle la majorité des votants (2 801 électeurs inscrits en 1900 contre 1 781 pour le Bas-Chantenay) et devient un enjeu important. Le nombre de conseillers élus étant proportionnel à la population, les candidats choisis dans cette section sont sûrs de pouvoir dominer le conseil municipal.

Trois listes sont présentées au suffrage des électeurs. Deux listes dans le Haut-Chantenay :

Le comité républicain progressiste, liste sur laquelle treize conseillers sortants sont inscrits.

A CHANTENAY-SUR-LOIRE (Section de Saint-Clair)

L'appel suivant est adressé aux électeurs par la liste républicaine démocratique :

Citoyens,

Le dimanche, 6 mai, vous êtes appelés à élire dix-sept conseillers municipaux dans la section de Saint-Clair.

Nous nous présentons à vos suffrages.

Nos noms vous sont connus. Les uns sont d'anciens conseillers municipaux auxquels, il y a quatre ans, vous avez confié les intérêts communaux ; les autres sont d'honorables citoyens qui veulent bien donner le concours de leur expérience dans les affaires.

Nous ne venons point vous faire de vaines promesses ; vous nous jugerez par nos actes.

Voilà ce que nous avons fait pendant les quatre années de notre dernier mandat :

- 1° Réorganisation de l'assistance médicale gratuite à domicile ;
- 2° Construction d'un nouveau pavillon au dispensaire ;
- 3° Création d'une maternité ;
- 4° Construction d'une classe à l'école des filles ;
- 5° Règlement des droits de voirie ;
- 6° Création d'un puits à la Salle-Verte, pompe du Mont-Saint-Bernard, puits de l'impasse Lecuyer ;
- 7° Eclairage du boulevard de Ceinture, du chemin des Rivières et du chemin de la Contrie ;
- 8° Translation du cimetière de Chantenay ;
- 9° Création d'une caisse de retraite, en faveur des sapeurs-pompiers et des employés commerciaux ;
- 10° Subventions aux Sociétés de secours mutuels de la commune, ainsi qu'au cours des chauffeurs et mécaniciens ;
- 11° Aqueduc du chemin des Propriétaires.

Voilà, maintenant, ce que nous désirons faire ; et parmi ces desiderata, la plupart sont à l'étude ou en voie d'exécution, chaque année apportant son amélioration à la vie et au bien-être du plus grand nombre.

- 1° Entente avec la Ville de Nantes pour la distribution de l'eau dans la commune, le réservoir devant s'établir à la Contrie ;
- 2° Etablissement de bornes-fontaines au même tarif qu'à Nantes et distribution à domicile ;
- 3° Création d'un lavoir public sur la place du Petit-Bois ;
- 4° Prolongation de la ligne des tramways jusqu'à la place de Grillaud ;
- 5° Etablissement d'un abattoir quand la loi aura été votée par le Parlement, le terrain étant déjà propriété communale ;
- 6° Création d'un asile de nuit au dispensaire ;
- 7° Création de nouvelles classes à St-Clair ;
- 8° Amélioration du sort des travailleurs en favorisant les caisses de retraites pour la vieillesse.

Nous nous présentons donc, citoyens, sans basse flatterie, sans promesses alléchantes, sans mots pompeux, en hommes libres, indépendants, sincèrement républicains, et n'obéissant systématiquement à aucun mot d'ordre, d'où qu'il vienne.

Notre devise est la grande devise de notre pays ; l'égalité pour tous, la liberté pour tous et la fraternité et la solidarité pour tous.

Ce que nous voulons, c'est le progrès, toujours et quand même. Et, si vous jugez, dans votre libre conscience, que ce sont de tels hommes qui peuvent diriger sagement les affaires de la commune, le souci de tous.

Vous voterez pour les candidats dont les noms suivent.

Vive la République démocratique !

Brasseul, Boutin, Cheminant, Couraud, Flandreau, Jahier, Leberre, Plantard, Praud, Pretceille, Saunier, Tirlet, conseillers sortants ; Bellamy, ancien greffier du Tribunal ; Chapel, pharmacien ; Favennec, propriétaire ; Fetiiveau, ancien conseiller municipal ; Mouchel, ancien négociant.

La liste du « Comité de défense Républicaine ». 17 candidats, des radicaux-socialistes et des socialistes dont sept conseillers sortants se présentent sur cette liste.

Le Comité républicain et le Comité socialiste de Saint-Clair se sont alliés dans le but de présenter aux élections municipales une liste de candidats appartenant à toutes les nuances du grand parti républicain, mais appartenant tous à ce parti et animés tous de sentiments sincèrement démocratiques.

L'entente est faite en vue de la défense républicaine contre les réactionnaires qui, sachant bien qu'ils n'auraient pas cinquante voix à Saint-Clair s'ils se présentaient à visage découvert, prennent un masque pour la période électorale.

Les candidats ont adopté le programme suivant qu'ils s'engagent à défendre au Conseil municipal :

Article premier. — Séances du Conseil municipal à des heures permettant aux travailleurs d'y assister.

Art. 2. — Publication d'un Bulletin municipal et affichage des décisions prises par le Conseil.

Art. 3. — Institution de cantines scolaires et distribution de vêtements aux enfants nécessiteux.

Art. 4. — Suppression des taxes d'octroi.

Art. 5. — Degrèvement des impositions sur petits loyers.

Art. 6. — Etablissements de bains et lavoirs publics et gratuits.

Art. 7. — Entente avec la Ville de Nantes pour que le service d'eau soit profitable aux habitants de toute la ville de Chantenay.

Art. 8. — Assainissement des logements insalubres aux frais des propriétaires.

Art. 9. — Amélioration de l'hygiène publique.

Art. 10. — Réorganisation du Bureau de bienfaisance, du service médical et de l'hôpital dans un sens de plus grande solidarité.

Art. 11. — Création d'une bibliothèque municipale populaire.

Art. 12. — Agrandissement et amélioration des écoles communales laïques.

Art. 13. — Extension et amélioration de l'éclairage public.

Art. 14. — Service de consultations judiciaires gratuites.

Art. 15. — Organisation d'une Commission du travail chargée de veiller dans les ateliers à l'hygiène et à la sécurité des ouvriers et ouvrières et des apprentis.

Art. 16. — Construction d'une nouvelle Mairie devenue nécessaire par suite de l'augmentation du nombre d'habitants, son emplacement plus au centre de l'agglomération.

Art. 17. — Liquidation des affaires dites « du Canal de Chantenay » qui obèrent lourdement le budget municipal.

Dans toutes les questions municipales, les candidats défendront les intérêts de la démocratie et s'inspireront des sentiments de liberté, de justice et de solidarité qui doivent être la sécurité et le lien de la population laborieuse de Saint-Clair.

Une liste dans le Bas-Chantenay :

La liste républicaine démocratique. Liste sur laquelle le maire sortant, Prosper Sevestre se représente.

A CHANTENAY SUR-LOIRE

La liste républicaine démocratique pour la 1^{re} section adresse la proclamation suivante aux électeurs :

Chers concitoyens,

En présence de la situation créée par le sectionnement de la commune de Chantenay, nous avons considéré comme un devoir de nous présenter à vos suffrages pour défendre les intérêts de cette section que nous habitons tous, tout en nous joignant aux élus de la section de Saint-Clair, lorsqu'il s'agira des intérêts généraux de la commune.

Tous, républicains convaincus et travailleurs, animés d'idées sagement progressistes, nos efforts se porteront d'abord sur l'amélioration du sort de la classe ouvrière, la moins favorisée et qui est la plus nombreuse, tout en défendant les autres intérêts, dans une idée absolue de justice et de fraternité.

Nos principes républicains nous engagent à respecter les libertés, les opinions et les droits de chacun.

Vive la République!

Vu : Tous les candidats : Prosper Sevestre, maire ; J.-B. Michel, ancien chef de gare ; Jean Méric, négociant ; Ludovic Veillet, débitant ; Joseph Potinier, ferblantier ; Frédéric Méchineau, horticulteur ; Pierre Buisson, ex-employé ; Victor Nicolas, ex-représentant de commerce ; Emile Viard, chimiste ; Edouard L'hospied, sabotier.

Bon nombre des projets inscrits dans le programme du « Comité de défense républicaine » sont manifestement inspirés du programme municipal socialiste voté en 1891 au 9^{ème} congrès du Parti Ouvrier Français. En effet, la question municipale est progressivement intégrée dans la question sociale à partir des années 1880.

Au soir du 6 mai, la nouvelle municipalité est composée dès le premier tour. Le résultat est sans appel, la liste des radicaux et des socialistes remportent un franc-succès puisque sur les 27 élus, 17 sont issus du « Comité de défense républicaine ». Les modérés doivent se contenter des 10 sièges restants et représentent la section Saint-Martin.

LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ ET L'ÉLECTION DE PAUL GRIVEAUD

Le 20 mai 1900 a lieu l'installation du conseil municipal ainsi que l'élection du maire et de ses deux adjoints. Paul Griveaud est choisi par 15 voix contre 10 et bat le maire sortant Prosper Sevestre. Les radicaux Pénot et Baugé sont élus respectivement 1^{er} et 2nd adjoints. La victoire est complète, Chantenay bascule du côté de la gauche.



**Les 17 conseillers
du « Comité de défense républicaine »**

Bernard – conseiller sortant
Ménard – conseiller sortant
Ducos – conseiller sortant
Richardeau – conseiller sortant
Abraham Hippolyte – chef - machiniste
Pepot – colonel en retraite
Leroux - conseiller sortant
Audubon – lithographe
Rouillard – conseiller sortant
Baugé – aviculteur
Gomet – charpentier
Desouches – président de syndicat
Briand – conseiller sortant
Letremise – mécanicien
Griveaud – ingénieur civil
Piriac – débitant
Jarnet - conseiller sortant



**Les 10 conseillers
issus de la liste républicaine démocratique**

Prosper Sevestre – maire sortant
Potinier Joseph – ferblantier
Méchinaud Frédéric – horticulteur
Méric Jean – négociant
Nicolas Victor – ex-représentant de commerce
Michel Jean Baptiste – ancien chef de gare
L'hospied Edouard – sabotier
Viard Emile – chimiste
Veillet Ludovic – débitant
Bruisson Pierre – ex-employé

En 1902, les conseillers du Bas-Chantenay ayant éprouvé et constaté leur impuissance au sein du conseil municipal démissionnent. Des élections se déroulent le 5 octobre 1902. C'est la liste conduite par Maurice Amieux, dans le Bas-Chantenay, qui est choisie par les électeurs.

Le conservateur Maurice Amieux, ami fidèle du maire Griveaud, représente un cas particulier parmi les industriels chantenaysiens. Sa pensée saint-simonienne s'illustre par sa conviction très ancrée de la possibilité d'une entente entre le capital et le travail. Il est le seul industriel installé à Chantenay à s'opposer clairement à la perte de l'indépendance de la commune.





PAUL GRIVEAUD REELU

Paul Griveaud termine son premier mandat dans l'hégémonie la plus totale. Il a derrière lui tout le conseil, qui approuve ses projets et lui manifeste une solidarité qui fait échouer les tentatives de déstabilisation de ses adversaires. La municipalité chantenaysienne tire sa force de cette stabilité.

LES ÉLECTIONS ET LA MUNICIPALITÉ DE 1904

La campagne municipale de 1904

La campagne des élections municipales de 1904 voit s'affronter deux camps qui présentent une liste dans chaque section :

Le comité républicain, partisan de l'annexion et défenseur des intérêts des industriels chantenaysiens

La liste du bloc républicain qui représente l'union des républicains et des socialistes. Amieux conduit la liste pour le Bas-Chantenay tandis que Griveaud se représente dans la section Saint-Martin.

Tous les conseillers issus de la liste conduite par Griveaud sont animés par le même désir de réforme et d'indépendance vis-à-vis de Nantes. Les réalisations sociales de la municipalité

FÉDÉRATION SOCIALISTE NANTAISE

Elections Municipales

DE CHANTENAY

CITOYENS !

LES ENNEMIS des TRAVAILLEURS se sont unis pour attaquer la MUNICIPALITE REPUBLICAINE de Chantenay par les moyens LES PLUS ODIEUX.

Unissez-vous à votre tour pour soutenir cette Municipalité composée de **Républicains** et de **Socialistes** qui ont fait des réformes devant vous inspirer confiance.

Elle tiendra les promesses qu'elle vous fait pour l'avenir.

Votez tous pour les Candidats du BLOC REPUBLICAIN.

CANDIDATS
de Saint-Martin

Amieux, Conseiller sortant.	Audubon, Conseiller sortant.	Ménard, Conseiller sortant.
Bordes, —	Bernard, —	Piriac, —
Boutin, —	Desouches, —	Richardeau, sin. —
Huteau, Adjoint, —	Gosnet, —	Rouillard, —
Laporte, —	Gouillard, —	Brizay, Louis, Ouvrier en Bétonnet.
Ruaux, —	Griveaud, Maire, —	Goron, Joseph, Carrier, trésorier des journaux.
Charpentier, Esquisse, député à Nantes.	Leguen, —	Norrière, Aimé, propriétaire.
Davenier, François, sans mandat.	Leroux, —	Schenel, Charles, retraité.
Echément, Médecin, sans mandat.	Letrevisse, —	
Fauvil, Charles, retraité.		

Le Secrétaire de la F. S. N.
Ch. BRUNELLIÈRE.

VU un Candidat : AMIEUX

sont nombreuses et permettent à la commune de se distinguer du reste de l'agglomération. Il s'agit en effet de républicaniser les esprits en montrant concrètement les apports bénéfiques pour la population des mesures sociales prises par les républicains de gauche.

La force du soutien apportée par la municipalité à la population ouvrière n'est pas étrangère à l'influence qu'exercent sur le conseil les militants socialistes et aux encouragements que Charles Brunellière apporte aux candidats. Les éléments les plus marquants en sont :

COMITE ELECTORAL DU BLOC REPUBLICAIN

Elections Municipales

DE CHANTENAY-SUR-LOIRE

SCRUTIN DU DIMANCHE 1 MAI 1904

UNION

RÉPUBLICAINS ET DES SOCIALISTES

PROGRAMME

Les Républicains et les Socialistes se sont unis, comme il y a quatre ans, pour ne présenter qu'une liste aux Electeurs.

L'entente est faite entre des hommes qui depuis qu'ils travaillent ensemble pour le bien Commun, ont appris à se connaître et à s'estimer. Ils sont tous des Républicains sincères et convaincus, attachés passionnément à la solution de toutes les questions sociales.

Ella est faite aussi en vue de sauvegarder l'intégrité de la Commune et de continuer les améliorations commencées depuis quatre ans, afin de donner à Chantenay les moyens de prospérer trop négligés par certaines Municipalités précédentes, routinières et endormies.

Les Candidats s'engagent à soutenir au Conseil Municipal le programme suivant :

1. — Défense contre l'annexion de la Section de Saint-Martin.
2. — Erection de Chantenay en chef-lieu de canton.
3. — Amélioration des voies publiques et de l'éclairage public.
4. — Création d'un service d'eau.
5. — Création de bancs et lavoirs à bon marché.
6. — Amélioration de l'hygiène publique, par l'exécution de la loi du 15 Février 1902.
7. — Etablissement d'une passerelle pour traverser la gare des marchandises.
8. — Création d'un asile municipal.
9. — Etablissement des tramways et de l'éclairage électrique.
10. — Agrandissement des deux écoles de filles.
11. — Création d'écoles mixtes avec classes enfantines à la Contrée et dans les environs du Bois-Hardy.
12. — Création d'écoles ménagères dans les deux écoles de filles.
13. — Installation d'une crèche dans l'ancienne Mairie.
14. — Construction d'un bureau de poste pouvant desservir toute la commune et reorganisation du service.
15. — Création de foires.
16. — Création d'une école d'infirmières pouvant desservir la région.

Les candidats ont la ferme intention d'exécuter toutes ces réformes dont plusieurs sont déjà étudiées sans augmenter l'impôt communal actuellement payé par les Contribuables.

Ils se déclarent partisans des réformes suivantes :

1. — Réforme de l'impôt foncier, pour une équitable répartition de la terre par rapport à sa fertilité et à sa destination, sans qu'il soit imposé pour vivre.
2. — Création des retraites pour la vieillesse.
3. — Révision de la loi sur les accidents, dans un sens plus favorable à l'ouvrier et à son famille.
4. — Révision de la loi sur le contrat de mariage.
5. — Service militaire de deux ans, en attendant mieux.
6. — Réforme d'urgence à l'industrialisation intégrale pour les enfants sans parents délaissés aux orphelins.
7. — Suppression des octrois.
8. — Suppression de l'impôt des Patentes des Petites Industries.
9. — Révision de l'impôt des portes et fenêtres, dans un sens plus favorable à l'ouvrier et à son famille.
10. — Révision de la loi sur le contrat de mariage.
11. — Révision de la loi sur le contrat de mariage.
12. — Révision de la loi sur le contrat de mariage.

VIVE CHANTENAY !
VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Vu et accepté par les Candidats de la Section de Saint-Martin :

AMIEUX, Conseiller sortant.
BORDES, Conseiller sortant.
BOUTIN, Conseiller sortant.
RUTEAU, Adjoint, Conseiller sortant.
LAPORTE, Conseiller sortant.

RUAUX, Conseiller sortant.
CHARPENTIER, Eugène, Sous-secrétaire de Charpentier.
DAVENIER, François, Ancien Négociant.
ECHEMENT, Isidore, Commerçant.
FAUVIL, Charles, Horticulteur.

Vu par les Candidats AMIEUX

Eugène Bernard, 1^{er} conseiller municipal socialiste de Chantenay en 1899, Charles Audubon, élu en 1900 à 30 ans et Jean Le Guen, secrétaire du Groupe d'Etudes Sociales de Saint-Clair, élu en 1902 à 27 ans après la démission de Sevestre. Charles Brunellière apporte son soutien aux candidats

La question de l'annexion domine la campagne. L'opposition mène une campagne virulente et met en œuvre des pratiques pour le moins étonnantes comme en témoigne un article du Populaire du 2 mai 1904 : « *Les adversaires du maire, pour lui opposer le plus grand nombre de voix, ont établi un service de voitures...automobiles, s'il vous plait, qui vont chercher dans tous les recoins de la commune les vieillards et les impotents qu'elles amènent jusque dans tel bureau où ils doivent voter. Et c'est un spectacle peu banal de voir arriver et de contempler la figure réjouie de ces braves gens, recrutés « in extremis » qui viennent pour la première fois de leur existence faire une promenade en automobile. Enfin ! c'est de bonne guerre. Chacun fait ce qu'il peut.* ».

Malgré les attaques à l'encontre du maire sortant, les électeurs reconduisent au pouvoir la liste de Paul Griveaud dès le premier tour. Par contre les candidats conduits par Maurice Amieux dans le Bas-Chantenay sont battus.

Elections Municipales du 1^{er} Mai 1904

Comité Républicain de Saint-Clair

AUX ABSTENTIONNISTES !

Aux dernières Elections Municipales, le nombre des abstentions a été considérable et c'est une des causes du succès inespéré de nos adversaires. Il ne faut pas, pour le bon renom et la prospérité de notre Commune, retomber dans la même faute.

Dimanche prochain il ne faut **PAS D'ABSTENTIONS !** — Vous seriez les premières victimes de votre indifférence coupable.

Pendant quatre ans, vous subiriez le despotisme du Maire de Chantenay ; sa lourde main, sa main **TOUJOURS PLUS AVIDE**, s'abattrait sur vos droits et sur vos intérêts.

Pendant quatre ans, vous abandonneriez les affaires de la Commune à des hommes à qui vous ne voudriez pas **CONFIER VOS PROPRES AFFAIRES**.

Honnêtes gens ! Hommes d'ordre, de tolérance et de liberté ! vous êtes le nombre ! Comptez-vous !

Au bloc, qui prétend monopoliser la République, qui use impudemment de cette surenchère électorale que nous réprouvons, qui vous leurre de **PROMESSES QU'IL EST INCAPABLE DE TENIR**, à ce bloc que vous avez jugé non pas à ses paroles, mais à ses actes, vous opposerez le bloc des **REPUBLICAINS HONNETES**, des Républicains partisans **DE TOUTES LES LIBERTÉS**, qui, seules, peuvent assurer l'ordre et la paix sociale :

Liberté de Travail - Liberté de Conscience - Liberté de l'Enseignement

**VIVE LA RÉPUBLIQUE
TOLÉRANTE et LIBÉRALE**

L'INSTALLATION DE LA MUNICIPALITÉ ET L'ÉLECTION DU MAIRE LE 15 MAI 1904



Le dimanche 15 mai, 800 personnes assistent à la séance. La salle du conseil municipal est pleine ainsi que la salle des fêtes.

Les candidats issus de la liste conduite par Paul Griveaud

Griveaud Paul - ingénieur civil
Ménard Louis – lithographe
Gouillard Eugène – négociant
Richardeau Alphonse - propriétaire
Leguen Jean Marie – charpentier
Letrevisse Joseph – mécanicien
Rouillard Augustin – retraité
Audubon Charles - dessinateur
Gosnet Ernest – charpentier
Bernard Eugène – tourneur en métaux
Leroux Désiré – comptable
Nerrière Aimé – propriétaire
Schenel Charles – retraité
Desouches Honoré – afficheur - 1502
Brizay Joseph – ouvrier en bâtiment - 1493
Piriac François – ferblantier - 1490
Goron Joseph – carrier – 1478

Les conseillers issus de la liste du comité républicain

Durance Auguste – négociant
Maignot Armand – ingénieur directeur
Redureau Gustave – docteur médecin
Laroche Edouard – pharmacien
Tessier Joseph – cultivateur
Joubin Joseph – propriétaire
Nicolas Victor – propriétaire
Duval Adrien – industriel
Aubert Alfred – propriétaire
Paulain Gustave – constructeur

Paul Griveaud est reconduit dans ses fonctions de maire avec 16 voix pour sa candidature contre 10 pour son adversaire Gustave Redureau. Eugène Gouillard, Alphonse Richardeau et Charles Audubon sont respectivement nommés 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoint.



LA NOUVELLE DENOMINATION DES RUES

L'arrivée de nouveaux conseillers élus à la suite de la démission de l'ancien maire Sevestre et des conseillers qui lui sont favorables – les « annexionnistes » - conforte la majorité radicale-socialiste et socialiste. Celle-ci entreprend une révision massive de la toponymie locale. C'est un projet original. Il est porteur d'un message idéologique, au croisement du civisme et de la formation d'une identité urbaine. Le conseil municipal essaime sur toute la commune des repères républicains qui donnent une coloration idéologique à la toponymie locale : Chantenay est surnommée « la Rouge ».

Le conseil municipal commence par changer l'appellation des grandes voies et des endroits stratégiques de Chantenay. De grands boulevards, en effet, la traversent, quadrillant l'espace et reliant les places importantes. Ils sont renommés boulevards de la Liberté, de l'Egalité, de la Fraternité et de la Solidarité. Les places du Reboudu (situé dans le Bas-Chantenay) et de la Chesnaie (situé dans le Haut-Chantenay) prennent respectivement le nom de place Jean Macé et de place Emile Zola.

Puis le conseil municipal crée une commission spécialement chargée de trouver de nouveaux noms. Ils ont tous une portée symbolique et morale. Ils se substituent aux noms des lieux-dits à connotation rurale (rue du Vieux



24 Février, 1901.

227

— . Nouvelles dénominations de rues. —

Dir. le Dir. vice.

Messieurs,

Les noms des voies publiques devraient toujours se rapporter à une situation spéciale et bien définie ou perpétuer la mémoire de faits ou d'hommes ayant été utiles à la ville, au pays ou à l'humanité. Si on se place à ce point de vue, il faut reconnaître que Chantenay est mal partagé, car la plupart des noms de nos rues ou places, provient des anciens noms de lieux ou de lieux de faits locaux sans aucune importance dont la tradition même n'a pu se perpétuer jusqu'à nous.

J'ai l'intention de présenter à vos délibérations un certain nombre de modifications à apporter aux noms de nos voies publiques, mais j'estime qu'en ces matières, il faut agir avec une certaine prudence, afin de ne pas apporter de perturbation trop grande dans les relations commerciales.

J'en proposerai aujourd'hui que six changements; j'invite chacun de vous à étudier et à proposer ensuite les modifications qui paraîtraient susceptibles de donner de bons résultats en remplaçant par des noms connus, faciles à retenir ayant une signification, les appellations trop souvent insignifiantes qui sont attribuées à nos voies publiques. On a jusqu'à présent considéré plutôt comme des chemins que comme de véritables rues et dont beaucoup, du reste, ne portent aucun nom.

Dénomination nouvelle: Place Emile Zola.

Messieurs

Je vous propose de donner à la place de la Chénais le nom de place Emile Zola.

Le nom de la Chénais découle de la tradition et vient de ce qu'autrefois il y a eu dans les environs de cet emplacement un bois planté de chênes; d'où le

nom de Chénis qui par corruption est devenu Chénais.

Ce nom, auquel aucun souvenir intéressant ne se rattache, est d'une indifférence complète et il n'y a aucune raison de le consacrer.

Le nom d'Emile Zola, au contraire, rappellera à tous non seulement l'écrivain existant et fécond pleuré aujourd'hui par les lettres françaises, mais encore l'homme courageux entre tous qui, entièrement possédé par le sentiment de la justice et de la vérité, n'a pas craint d'écrire l'admirable lettre "d'accuse".

L'écrivain a sa place marquée parmi les gloires littéraires de la France. Le citoyen qui, passionnément, sans autre mobile qu'un amour ardent de la "Vérité", s'est jeté dans la lutte et s'est fait le champion du droit, vivra toujours dans la conscience humaine.

En donnant son nom à une des places de la Ville, la population laborieuse de Chantenay s'honore elle-même, car elle honore un homme dont la vie tout entière a été consacrée au travail, à la justice et à la vérité.

Adopté à l'unanimité.

» Monsieur,

» Comment vous exprimer mon émotion et mon
 » infinie gratitude en apprenant l'acte de courage si
 » spontané que vous venez d'accomplir à la mémoire
 » de mon cher et bien regretté mari. Vous lui rendez
 » beaucoup de justice comme homme littéraire et aussi
 » pour son beau geste de bravoure, dont si peu se sont
 » rendu compte. - Vous me donnez un regain de courage
 » en honorant ainsi mon bien cher disparu. Ce serait
 » heureux si votre bel exemple pouvait servir à tant
 » d'autres qui n'osent pas.

» Veuillez être mon interprète auprès de ces
 » Messieurs du Conseil municipal. A eux et à vous,
 » Monsieur le Maire, j'adresse ma plus vive
 » reconnaissance profondément émue et l'assurance
 » de ma très-haute considération

» Signé: Alexandrine Lola. »

Le Conseil donne acte à M. le Maire de cette
 communication et manifeste toute la satisfaction
 qu'il éprouve de la réponse de Madame Lola.

Chemin...). En plus de repères républicains, les nouveaux noms rappellent des personnages placés aux avants-postes de la science et du progrès technologique. Pour M. Griveaud, l'unité du progrès social et du progrès scientifique est bénéfique, idée dont l'émergence coïncide avec la révolution industrielle.

Ainsi la toponymie chantenaysienne se débarrasse de ses derniers repères ruraux. Chantenay n'apparaît plus comme un ensemble de hameaux dispersés (tels que le sont encore Saint Herblain, Orvault et Indre) mais comme un centre urbanisé et moderne, desservi par le tramway et doté d'un éclairage électrique. Elle émerge en tant que pôle citadin distinct de Nantes. La réalisation de ce projet concourt au renforcement de l'indépendance de la commune. Elle est la seule de l'agglomération à avoir une toponymie aussi homogène et originale.

La perception de Chantenay n'est plus la même pour ses habitants. Ils ressentent une certaine unité et spécificité. La municipalité qu'ils ont élue a réussi à leur faire réaliser leur unité. Elle leur fait percevoir leur commune comme un espace différencié. Celui-ci regroupe alors une population majoritairement ouvrière et manifestant des positions politiques profondément républicaines qui tranchent avec celles du reste de l'agglomération (nettement plus conservatrice).





LA MAIRIE

Le projet de bâtir une nouvelle mairie est une des premières initiatives de la municipalité Griveaud ; projet qui devient rapidement l'enjeu d'une lutte farouche entre le maire et les conseillers de l'opposition...

« Les bâtiments affectés à la mairie sont insuffisants et il est fort gênant que les services soient éparés alors qu'ils devraient être centralisés... La salle du Conseil même est insuffisante et elle ne répond pas au vœu de la loi du 5 avril 1884, qui a rendu les séances publiques...

Il manque aussi à la mairie une salle pour recevoir les indigents à qui jusqu'à ce jour, on distribue par tous les temps, les bons de pain, par une croisée, dans la cour, ce qui n'est pas de nature à relever leur niveau moral...

Nous n'avons pas de salle de mariage, pas de salle de réunions pour les commissions... Ici, nous avons un grand jardin inutilisé que les habitants ne connaissent même pas... » mais jugée aussi mal placée quant à la nouvelle répartition géographique de la population : « Il est bien certain tout le monde en convient qu'elle

est mal placée, beaucoup de nos concitoyens ont près de trois kilomètres à parcourir pour y venir... », si bien que dès le conseil municipal du 16 septembre 1900 Griveaud propose le déplacement et la construction d'une nouvelle mairie « sur un point plus central ».

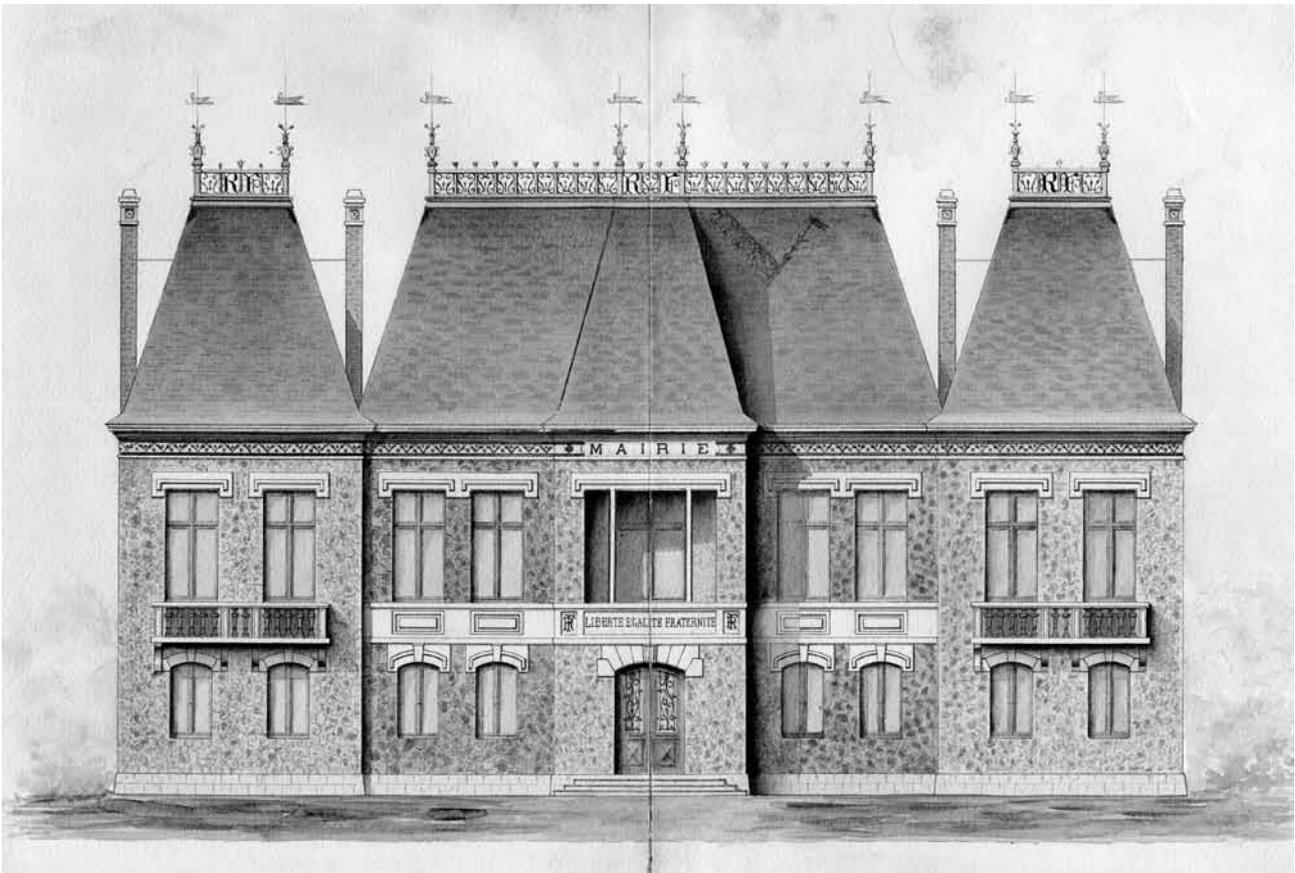
UN PROJET CRITIQUÉ

Dès son origine, le projet provoque des réactions vives au sein du conseil, certains d'y voir le risque d'augmentation des impôts « sous n'importe quel prétexte nous n'augmenterons pas les contributions » d'autres d'observer « qu'au lieu de penser à construire une nouvelle mairie il faudrait mieux penser aux besoins de la population qui manque d'eau », « au lieu de faire certaines dépenses donnez-moi donc de l'eau pour faire la soupe. »

LE CHANTENAY DE GRIVEAUD

Dès le conseil municipal suivant (21 octobre 1900) quatre terrains sont proposés et décrits aux conseillers, leur choix se porte sur le terrain de M. Castagnary, d'une superficie de 4 500 m² il donne sur le boulevard de Chantenay : « d'abord une façade splendide en terrain plat sur le boulevard au levant... On aura non seulement un bel édifice communal avec la possibilité d'y

créer toutes les dépendances exigées et offrant toutes les facilités de dégagement et l'agrément d'un petit jardin public, ce qui manque à Chantenay, pour le bien-être des enfants, des mamans et des bons vieux et qui serait des plus utiles pour des fêtes ou réceptions que l'Administration pourrait y donner pendant la saison d'été... ».



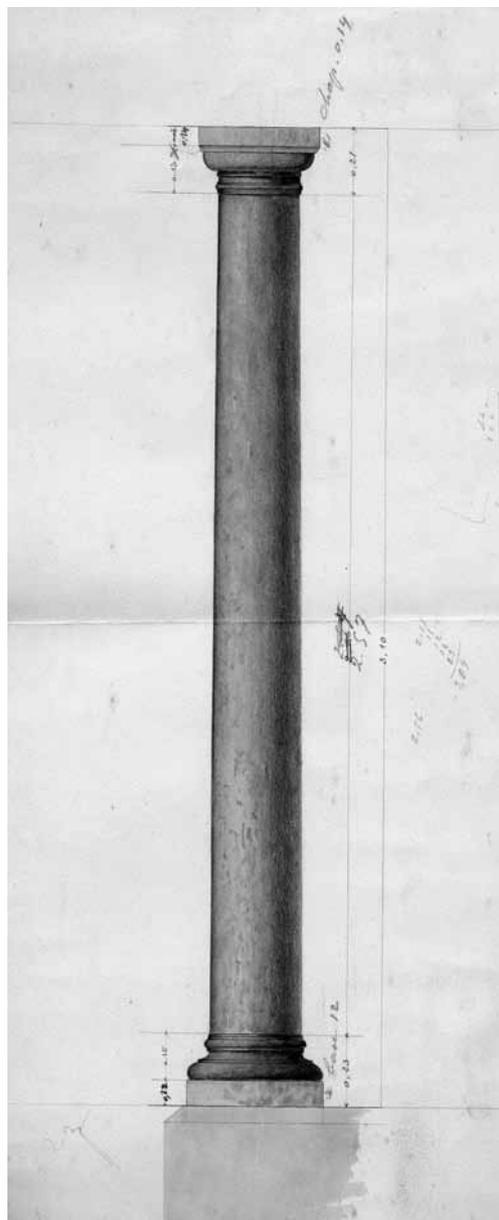
LE PROJET

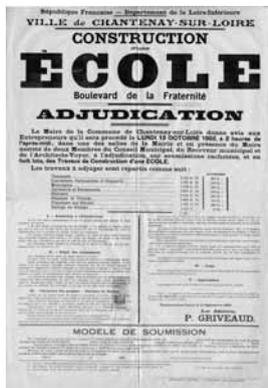
Chauvin ingénieur-géomètre, architecte de la ville se voit confier le projet. « Le bâtiment serait spacieux, construit sans aucun luxe, il y aurait une grande salle pour le public, pour faire des conférences, pour donner des fêtes... ce serait la salle du peuple, sans grande architecture mais confortable et, nous aurions une salle du conseil où il y aurait plus de place... »

Approuvés lors du conseil municipal du 20 octobre 1901 les plans suscitent quelques commentaires « la richesse du bâtiment ne me semble pas en rapport avec l'importance d'une ville comme Chantenay », « beaucoup de mes collègues pensaient que cela pouvait avoir un aspect plus monumental. »

La commission des bâtiments civils « ayant exprimé le désir de voir apporter quelques embellissements à la façade qu'elle trouvait un peu nue », le conseil décide d'habiller la façade de quatre colonnes de granit rouge poli, colonnes dont les embases et les chapiteaux sont en bronze.

Le fronton surmonté d'une Marianne porte la devise « Liberté, Egalité, Fraternité » complétée des mots chers au radical qu'était Paul Griveaud « Travail et Paix ». La mairie est inaugurée par Camille Pelletan ministre de la Marine le 4 septembre 1904 tout comme l'école de la Fraternité et l'hôpital.





L'ÉCOLE DE GARÇONS DU BOULEVARD DE LA FRATERNITÉ

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des nombreux élèves, la précédente municipalité avait déjà envisagé, le 4 juillet 1899, d'agrandir chacune des deux écoles communales de Saint-Clair (celle de filles et celle de garçons) par l'ajout d'une sixième salle de classe. Le nouveau Conseil municipal fait finalement le choix, le 12 septembre 1900, de la construction dans le quartier d'un édifice destiné aux seuls garçons, qui sont alors au nombre de 500. Quant aux deux écoles existantes, il est décidé de les réunir pour constituer un établissement scolaire unique réservé aux filles, l'espace rendu disponible permettant également l'installation d'une école maternelle ainsi que d'une école de couture et de travaux manuels.

LA RECHERCHE DU MEILLEUR SITE

Le maire Paul Griveaud propose au conseil municipal du 16 septembre 1900, un terrain de 3700 m² que M Pajot accepte de céder au prix modique de 2 francs le m², situé près de la place de la Chesnaie (actuelle place Emile-Zola).

La commission des Travaux publics est dès lors chargée d'étudier la question du choix de l'emplacement de la future école de garçons.

Le 21 octobre 1900, ladite commission a retenu 2 emplacements possibles :

- Le terrain de M. Pajot, est situé entre le boulevard de la Contrie (actuel bd de la Fraternité) et le chemin de la Chesnaie. Ce site présente toutefois d'importantes différences de niveau jugées difficiles et coûteuses à redresser. En outre, la proximité immédiate du ruisseau des Renardières pose le problème de l'hygiène et de la salubrité

- Le second terrain, qui appartient à M. Pierre Maidon, entrepreneur de charpentes, demeurant à Nantes, se trouve en bordure du boulevard de la Contrie (actuel boulevard de la Fraternité) faisant face à la gendarmerie, son prix est

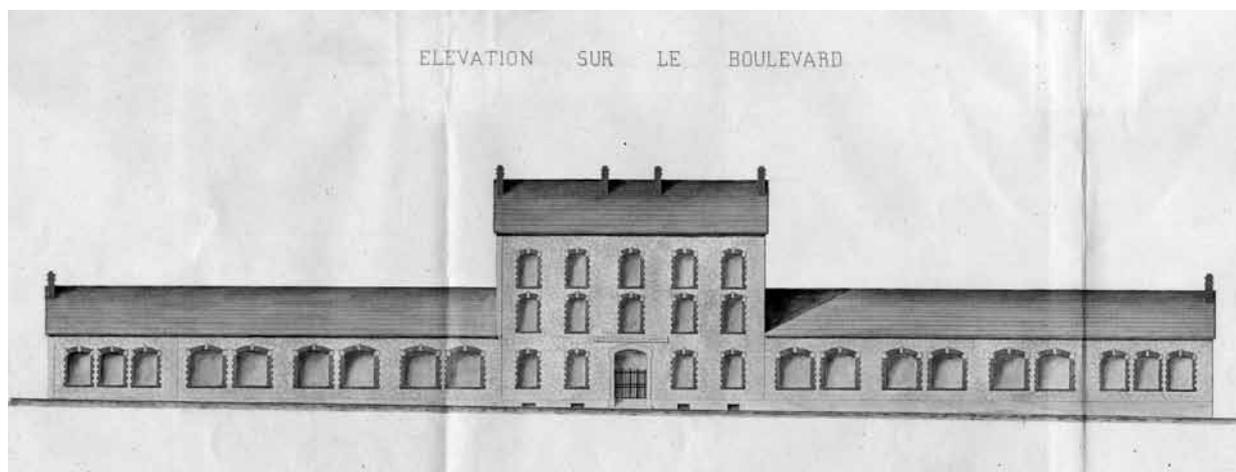
initialement estimé à 4 francs le m², le site moins accidenté que le précédent et facile d'accès bénéficie d'un environnement calme et aéré tout à fait propice à l'implantation d'une école.

Le 5 mai 1901, M. Griveaud réussit à convaincre, non sans quelques difficultés, le Conseil municipal de choisir le terrain de M. Maidon et ce, malgré son prix qui a été revu à la hausse, soit 8F le m². Une promesse de vente avait d'ailleurs été conclue le 15 avril 1901, assortie d'une clause suspensive stipulant que le propriétaire se trouverait dégagé de son engagement à partir du 15 avril 1902 si la vente n'était pas réalisée à cette date. C'est également lors de cette séance que le conseil municipal prend la décision de scinder la longue ligne de boulevards en trois sections et de donner à chacune une nouvelle dénomination reprenant la devise républicaine Liberté-Egalité-Fraternité.

LES PLANS ET DEVIS DES TRAVAUX SONT APPROUVÉS LE 20 OCTOBRE 1901.

L'école est constituée de huit classes (six classes de 56 m² chacune et deux autres de 63 m²) d'une hauteur sous plafond de 4 mètres, disposées au rez de chaussée de part et d'autre du bâtiment central de deux étages destinés au logement du directeur et de ses adjoints. Le rez de chaussée comprend aussi une bibliothèque ainsi que le bureau du directeur.

La cour d'école est dotée d'un préau couvert d'une superficie de 369 m² jouxtant une salle de dessin et un atelier de travail manuel placé en sous-sol, de 84 m² chacun. Toute la longueur des bâtiments, côté cour, doit être adossée par une galerie couverte en verre permettant l'entrée et la sortie des classes. Une autre galerie couverte

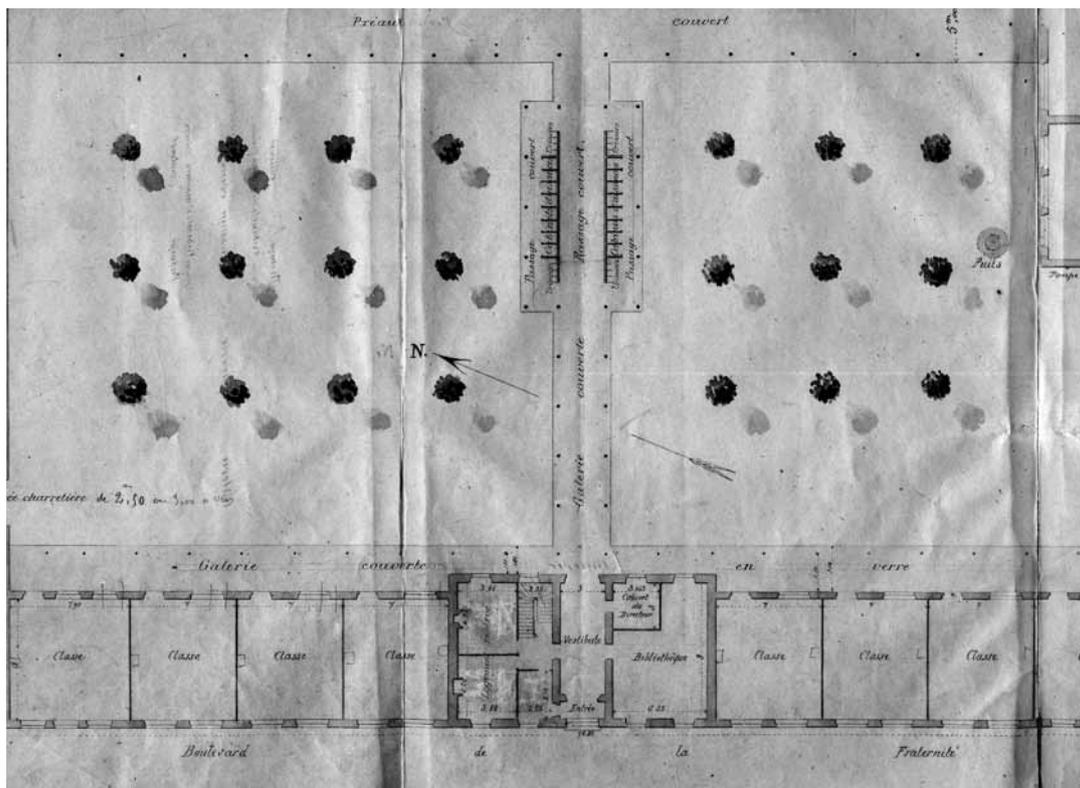


perpendiculaire à la précédente est prévue pour l'accès aux sanitaires.

Le projet représente une dépense de 122 000 francs dont 30 720 francs pour l'acquisition de 3 840 m² de terrain. Une subvention de l'Etat et du département sera versée à hauteur de 34 000 francs. La dépense incombant à la commune est ainsi réduite à 88 000 francs. Cette somme sera financée grâce à un emprunt de 439 668 francs. L'acte de vente du terrain est conclu devant Me

Fauconnier, notaire à Nantes, le 14 avril 1902.

Le 11 septembre 1902, il est décidé que les travaux de terrassement, déjà commencés, seront assurés en régie par la commune, qui pourra ainsi les faire exécuter par des chômeurs. Pour les travaux de soutènement, un contrat à l'amiable a été passé avec la Société coopérative ouvrière « le Bâtiment ». Les autres travaux sont mis en adjudication le 13 octobre 1902.



LE 11 OCTOBRE 1903, LES TRAVAUX SONT TERMINÉS.

La réception provisoire des nouveaux locaux est alors déclarée. La réception définitive des travaux de construction sera prononcée le 12 janvier 1905.

Courant octobre 1903, 549 élèves (soit une moyenne de 69 enfants pour chacune des 8 classes) font leur rentrée dans la nouvelle école.

Le 19 juin 1904, à l'occasion de la fête de l'Enseignement primaire, événement national célébré par la seule commune de Chantenay dans le département, un goûter est offert à tous les enfants de la commune dans la nouvelle école.

L'ÉCOLE EST INAUGURÉE LE DIMANCHE MATIN 4 SEPTEMBRE 1904.

La cérémonie se déroule en présence du ministre de la Marine M. Pelletan : « A l'arrivée à l'école de la Fraternité à 10 h de nouvelles acclamations retentissent. Les clairons sonnent de nouveau. Dans la cour de l'école, très bien décorée de drapeaux, une estrade est dressée. Devant cette estrade sont groupés les enfants de l'école et les corporations avec leurs drapeaux. M. Pelletan très acclamé se rend dans la bibliothèque populaire. Il appose sa signature au bas du procès-verbal constatant sa visite.

Le ministre est accompagné de M. Griveaud, qui lui présente le personnel de l'école et de la bibliothèque. Puis, M. Pelletan se rend de nouveau dans la cour de l'école et prend place sur l'estrade. M. Griveaud prend la parole pour remercier le ministre d'avoir accepté d'inaugurer l'Ecole et le remercie également de l'intérêt qu'il porte au monde l'enseignement.

M. Pelletan prend la parole : « Je remercie, dit-il, M. le Maire de Chantenay de l'honneur qu'il m'a fait en me priant d'inaugurer l'Ecole. L'Ecole fait disparaître devant elle les ténèbres du passé. Chaque fois que nous inaugurons une école, nous préparons l'affranchissement des esprits. Ce monument est pour moi le gage de tout ce que la population de la Loire-Inférieure est appelée à faire dans l'esprit démocratique».

Lors de la réception du ministre à la nouvelle mairie, M. Guihard, directeur de l'école du boulevard de la Fraternité lui serre la main et s'exprime en ces termes : « Monsieur le Ministre, Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue au nom des 120 000 instituteurs de France et des colonies, et au nom des institutrices et des instituteurs de la Loire-Inférieure que j'ai mandat de présenter à divers titre (...) Pendant que le gouvernement fait pour laïciser le pays, les efforts les plus considérables qui aient été tentés jusqu'ici depuis la Révolution, les instituteurs le secondent de leur mieux dans les limites de la légalité dans le terrain de l'enseignement et de l'éducation populaires. (...) »

VILLE DE CHANTENAY - SUR - LOIRE

FÊTE de l'ENSEIGNEMENT

Dimanche 19 Juin 1904

PROGRAMME

À 10 heures

Réception à la Mairie par la Municipalité
du Corps Enseignant et des Délégations diverses

Remise par M. le Préfet d'un Drapeau aux Enfants de la Mutualité scolaire de Chantenay

Les Dames sont conviées à ce Banquet qui a lieu par souscription et dont le prix est fixé à 4 francs.

Les personnes qui désirent y prendre part sont priées de se faire inscrire à la Mairie le plus tôt possible, la souscription devant être close dès que les 300 places seront retenues.

À 1 heure et demie

Concert par la Musique Municipale
Place de la Liberté

À 2 heures et demie
DÉPART DU CORTÈGE

Par le Boulevard de la Liberté pour la place du Hebonde

CÉRÉMONIE D'INAUGURATION de la PLACE JEAN-MACÉ

La MARSEILLAISE sera chantée par 1.500 enfants accompagnés par la Musique municipale

À 3 heures et demie, Place de la Liberté

EXERCICE de GYMNASTIQUE

par la Société la " Chantenaysienne "

De 8 heures à 11 heures

BALS PUBLICS

Sur les Places Émile-Zola et Jean-Macé

À 9 heures

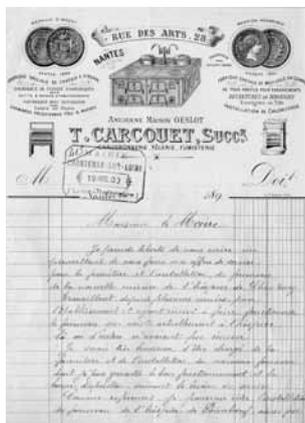
BAL

dans la Salle des Fêtes de la Mairie

Chaque souscription au Banquet donne droit à une Entrée au Bal

Illuminations des Bâtiments Communaux

À l'occasion de cette Fête de la Démocratie, le Maire prie les habitants de vouloir bien pavolser et illuminer.

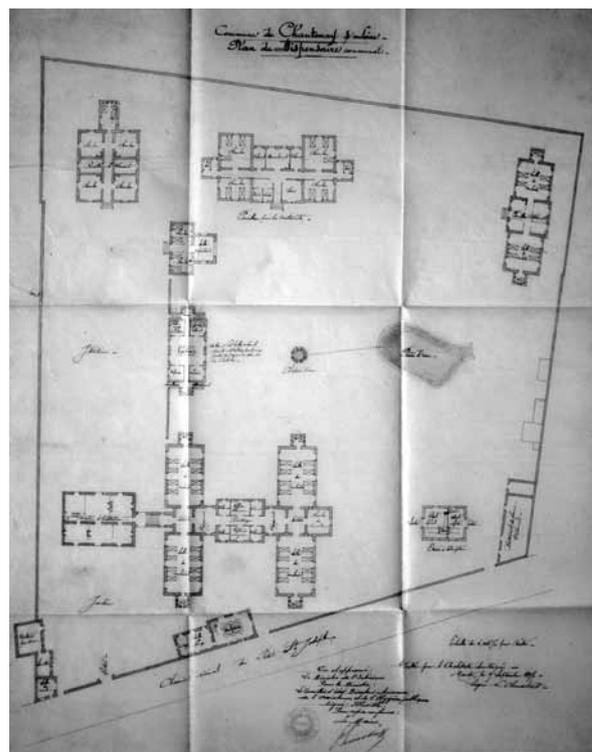


L'HÔPITAL

En 1887, suite à l'épidémie de choléra, la municipalité chantenaysienne décida la construction d'un hôpital capable d'accueillir décemment la population de la commune.

« A la fin de l'année 1883, le choléra faisait son apparition à Nantes, ..., notre commune de Chantenay, reliée aux faubourgs de Nantes par deux centres d'agglomération, la Grenouillère et Saint-Clair, courut à cette époque les plus grands dangers. L'entrée de l'hôpital de Nantes étant impitoyablement refusée à nos malades...

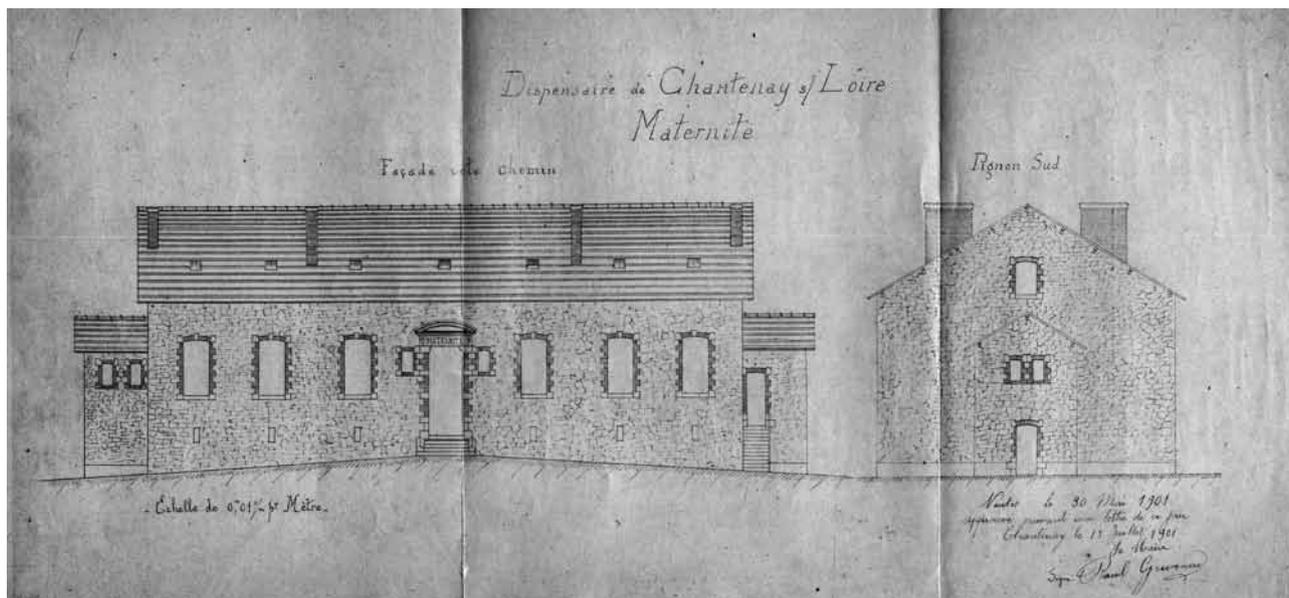
L'hospice actuel a été établi provisoirement en 1883 dans le parc de Grillaud en Saint-Clair : le maire, pressé par la population affolée de trouver un refuge pour les malades atteints du choléra fut trop heureux de profiter de l'extrême complaisance de Monsieur l'abbé Laurent, qui voulut bien mettre à sa disposition une ancienne orangerie sise dans l'établissement que lui-même avait fondé de ses propres ressources pour y recevoir de jeunes aveugles.



L'épidémie terminée Monsieur Catusse alors préfet de la Loire-Inférieure, voulut donner un caractère définitif à cette création provisoire : voilà notre hôpital fondé ; examinons son fonctionnement, et constatons son insuffisance et déplorons surtout la disproportion qui existe entre l'urgence de nos besoins et les pauvres ressources qu'il nous offre comme constructions qu'avons-nous ? une ancienne orangerie avec un jardinet, deux salles contenant chacune quatre lits, une chambre et une cuisine. Ce local est notoirement insuffisant... et pêche contre toutes les règles de l'hygiène : humidité du sol et des murs, aération défectueuse. Voici tout ce dont dispose Chantenay pour une population ouvrière de 12 000 âmes composée en grande

partie d'ouvriers employés dans les carrières ou dans différentes industries c'est-à-dire exposés aux accidents et aux funestes conséquences du chômage et de la misère. De plus Chantenay est obligé de compter avec l'émigration des bretons des Côtes du Nord, qui venus pour chercher du travail dans la grande ville, se réfugient parmi nous afin d'éviter les loyers trop onéreux... ». M. de la Ferronnays

En août 1887, E. Chenantais alors architecte du département de la Loire-Inférieure, dresse les premiers plans de l'hôpital prévu dans une maison située au lieu-dit le Petit Saint-Joseph appartenant à Madame Jacquillon. Cette propriété avait « l'avantage d'être à égale



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Chantenay-s/-Loire

**CONSULTATIONS MÉDICALES
GRATUITES**

Le Maire a l'honneur de porter à la connaissance de ses Concitoyens que des
CONSULTATIONS MÉDICALES GRATUITES sont données dans des Cabinets spéciaux
attenant à l'HOPITAL de CHANTENAY-SUR-LOIRE, Chemin du Petit-Saint-Joseph.

Lundis, Mercredis M. le Docteur GODIVIER
Vendredis
(de huit à neuf heures du matin) Officier de l'Instruction publique
MÉDECINE et CHIRURGIE

Mardis M. le Docteur GAFÉ
(de onze heures à midi) MALADIES SPÉCIALES AUX FEMMES

NOTA Les Médicaments ordonnés à ces Consultations seront délivrés à des PRIX TRÈS
RÉDUITS fixés par la Mairie, chez les Pharmaciens dont les noms suivent :

MM. GUÉRIN, rue Raspail
JEANNEAU, place du Rebondu
LAROUCHE, rue Bougainville
LORENTZ, place Canclaux
PERTHUY et JOLY, rue des Usines

Le Maire,
Paul GRIVEAUD

distance des deux paroisses de la commune (Saint-Martin et Saint-Clair) et loin de toutes écoles et de tout centre populaire ».

Edifié à partir de 1890, le dispensaire est augmenté d'un pavillon d'isolement (1892), d'un oratoire pour les religieuses infirmières, d'un baraquement servant d'extension (1894), d'une buanderie avec séchoir (1895) enfin d'un second pavillon d'isolement (1896).

A partir de 1897 la municipalité Sevestre envisage l'agrandissement de l'hôpital avec la création de deux salles de malades, d'un pavillon pour la maternité et afin de répondre aux nouvelles normes d'hygiène d'une étuve à désinfection, d'un service d'eau et d'égouts et d'une nouvelle cuisine.

Le coût des travaux importants pour la commune, était en partie pris en charge par M. Durand-Gasselin légataire universel de Thomas Dobrée.

En 1900, la nouvelle municipalité Griveaud reprend le projet et le modifie en tenant compte des observations du corps médical : la maternité est éloignée du pavillon d'isolement des maladies contagieuses, des bains-douches sont installés et le mobilier renouvelé. L'hôpital qui compte désormais 85 lits dont 10 pour la maternité est inauguré le 4 septembre 1904.

L'ÉCOLE D'INFIRMIÈRES

Le 13 août 1903, la commission administrative de l'hôpital de Chantenay votait en principe la création d'une école d'infirmières proposition initiée par Paul Griveaud.

Cette école d'infirmières annexée à l'hôpital était pour Griveaud un moyen de remplacer les sœurs par des infirmières laïques.



LES FOURNEAUX, LA CRECHE, LES CANTINES SCOLAIRES

La construction et l'aménagement des fourneaux municipaux tout comme la création des cantines scolaires s'inscrivent dans la politique sociale menée par la municipalité Griveaud.

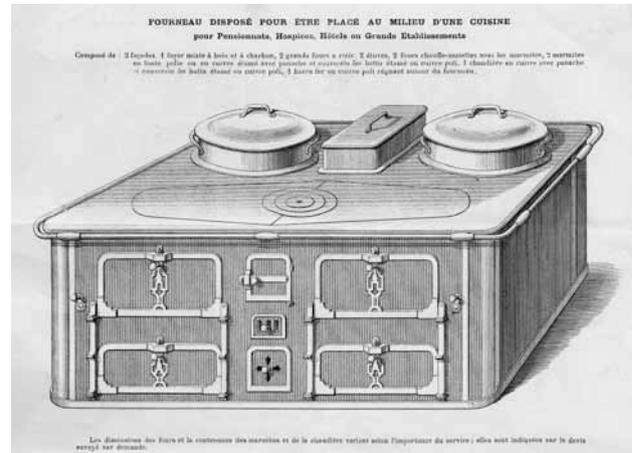
LES FOURNEAUX

Les deux fourneaux ou restaurants municipaux permettent de fournir des repas à la population défavorisée.

En 1902, la commune dispose désormais de deux fourneaux, le premier rue Tréméac, le dernier est aménagé rue Ampère.

Ces deux fourneaux fournissent un repas contre un ticket, ces repas sont distribués uniquement pendant la période hivernale.

En 1900 et 1901, les ouvriers des carrières de la Contrie demandent par pétition (83 signatures) l'ouverture d'un fourneau dans le quartier « Etant 200 ouvriers environ travaillant sur les carrières de la Contrie, 150 au moins sont obligés de

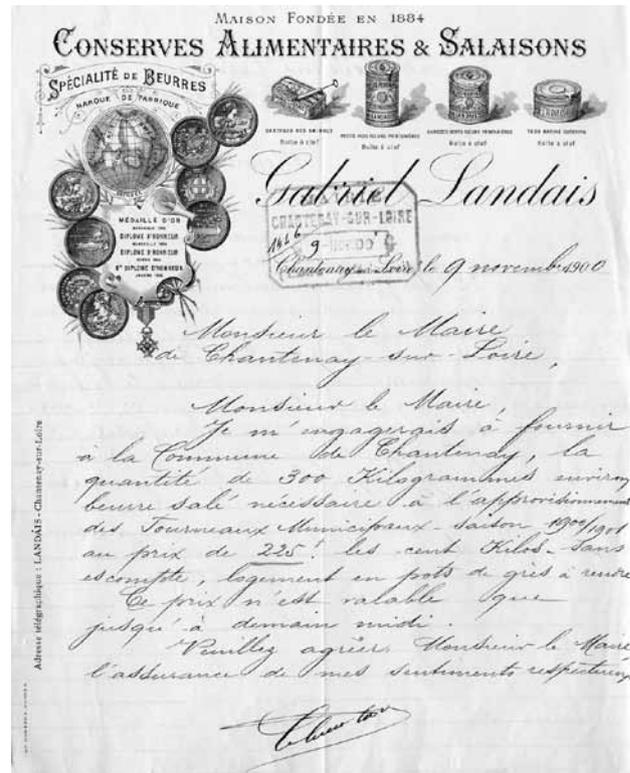


manger dehors par les temps les plus durs sans compter beaucoup de familles nécessiteuses qui trouveraient au fourneau économique une nourriture confortable sans être onéreuse pour leur bourse... ».

Lors de la séance du conseil municipal du 19 octobre 1902 le terme de fourneaux est abandonné pour celui de restaurants municipaux.

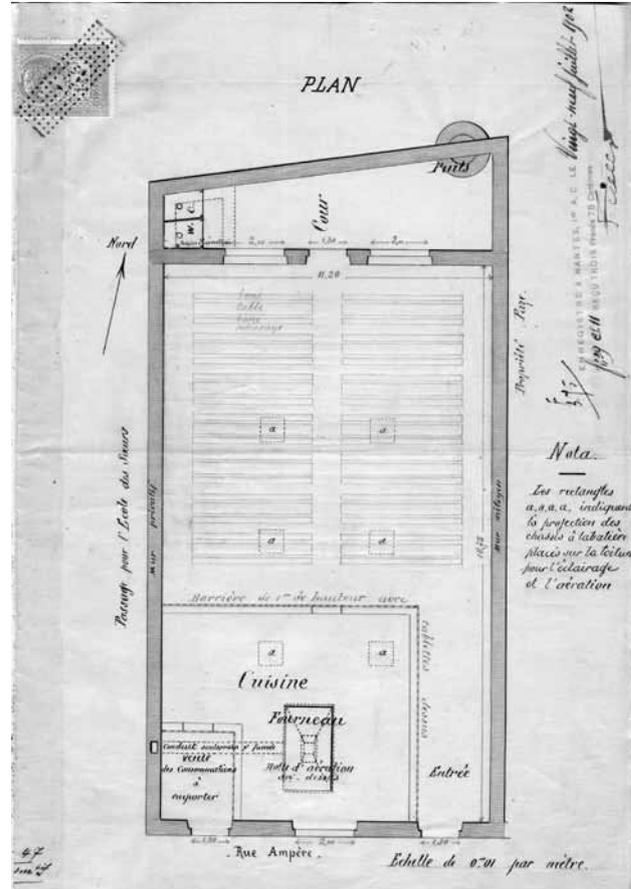
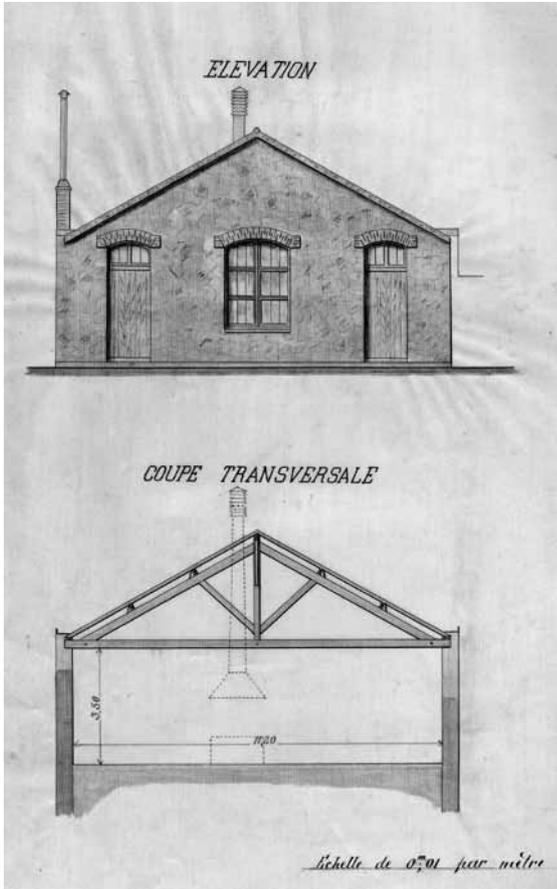
« Les établissements communaux dans lesquels on fournit, pendant l'hiver, à la classe ouvrière des aliments dont la vente constitue la commune en perte portent le nom de « Fourneaux alimentaires », ou de « Fourneaux Municipaux ».

Ces dénominations, consacrées à l'usage emportent avec elles près des personnes mêmes qui pourraient en profiter une certaine défaveur provenant de ce qu'à l'origine les « Fourneaux » ont été installés dans des quartiers peuplés où la clientèle a été, parfois, un peu mélangée.



A Chantenay nous avons une population laborieuse dont nous avons le devoir de ménager les susceptibilités et je vous propose d'adopter pour nos anciens fourneaux, la dénomination de « Restaurants Municipaux ».

LE CHANTENAY DE GRIVEAUD



LA CRECHE



Lors de la séance du conseil municipal du 15 juin 1902 le maire propose la création d'une crèche municipale :

« Il n'est aucun de vous qui n'ait été peiné de la triste situation dans laquelle se trouvent beaucoup de familles d'ouvriers de notre Commune. Dès qu'il y a deux ou trois enfants, si le père n'a pas une profession suffisamment rémunératrice la mère est obligée de travailler en usine, pour contribuer, elle aussi à l'entretien de

la famille. Elle trouve de l'occupation notamment dans les fabriques de conserves, dans les raffineries, la papeterie, la boutonnerie et dans diverses petites usines, mais partout elle est astreinte à un travail quotidien assez long ; il faut qu'elle commence sa journée de bonne heure et, pendant son absence, les enfants restent seuls à la maison ou vagabondent dans les rues jusqu'au moment d'aller à l'école. S'il y en a de tout petits comme cela arrive généralement, ce sont les aînés ou parfois des voisins obligeants qui sont chargés d'y veiller plus ou moins.

Pendant que le père et la mère travaillent chacun de leur côté, ils ont la pénible préoccupation de savoir leurs enfants quasi abandonnés ; souvent même des enfants d'âge scolaire ne peuvent fréquenter l'école parce qu'il faut qu'ils gardent ceux qui sont plus petits et véritablement on ne saurait, en toute justice, appliquer les rigueurs de la loi scolaire dans ces cas moins rares qu'on pourrait le supposer.

Votre Administration, qui voit de près toutes ces misères, en est très péniblement émue et elle a cherché le moyen de les atténuer ; c'est ce moyen que je viens vous proposer aujourd'hui par la création d'une crèche municipale, que nous pourrions installer très prochainement avec une dépense insignifiante.

Les usines qui emploient des femmes sont presque toutes situées dans le bas de Chantenay, sur le bord de la Loire ; c'est donc dans le bas de Chantenay qu'il faudrait établir

la crèche et autant que possible sur une voie se trouvant entre les usines et les centres d'habitation.

Dès à présent la Commune possède un immeuble qui conviendrait admirablement pour cet établissement, qu'elle pourrait créer assez prochainement si vous adoptez mes propositions. La Mairie actuelle va devenir libre dès que nous aurons construit la nouvelle Mairie, c'est-à-dire très probablement au commencement de l'année 1903. Nous ne saurions tirer un parti plus utile des bâtiments et du jardin devenus disponibles qu'en y installant une crèche. La salle du Conseil est bien aérée et elle est assez spacieuse pour y recevoir un assez grand nombre de berceaux ; les 3 pièces du rez-de-chaussée qui servent de bureaux n'ont besoin d'aucune modification pour être utilisées et les deux pièces du premier étage pourraient servir de logement au personnel. Le magnifique jardin, qui n'a jamais été d'aucune utilité pour la Mairie, et qui ne peut être mis à la disposition des habitants, en raison de son manque d'accès, ne saurait trouver un meilleur emploi. Il a plus de 1 200 mètres de superficie, il est bien planté et exposé en plein soleil ; les enfants seraient là dans d'excellentes conditions hygiéniques. Il n'y a donc rien ou presque rien à dépenser pour l'installation de la crèche ; il suffira de la faire vivre.

Je suis convaincu que la plupart des industriels qui profitent de la main d'œuvre des mères voudront s'intéresser au bien être des enfants et participeront pour une large part aux dépenses



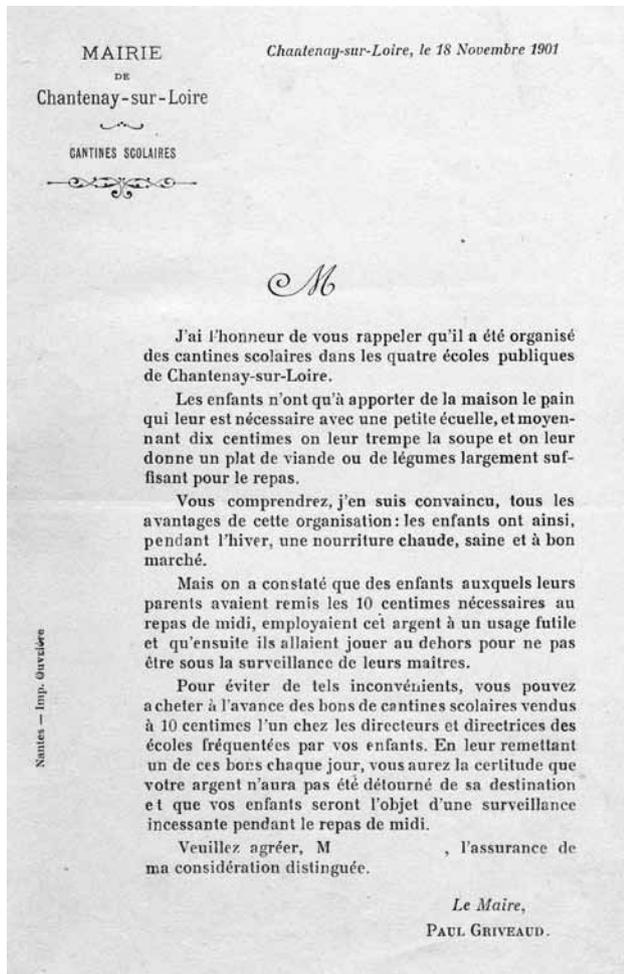
d'entretien. La Commune, de son côté, a pour devoir d'intervenir dans une œuvre aussi nécessaire et appelée à rendre les plus utiles services à une partie de la population qui, en raison de sa misère même, est digne du plus grand intérêt ».

Tout d'abord reportée en 1905, l'installation de la crèche de 15 berceaux est l'occasion d'une grande tombola pour financer l'achat des berceaux et trousseaux (langes, bonnets, brassières...) le chauffage et l'emploi de deux personnes.

Sollicités les industriels et fournisseurs de la commune répondent en envoyant des lots pour la tombola et en prenant des billets.

Finalement la crèche ouvre en avril 1906 et accueille les enfants de 6 mois à 4 ans.

LES CANTINES SCOLAIRES



Le 12 septembre 1900, le conseil municipal décide de l'installation d'une commission chargée de la mise en place des cantines scolaires :

« Les cantines scolaires organisées dans les centres peuplés ont pour but de procurer aux enfants des écoles communales des aliments chauds en hiver et en quantité suffisante. Sans vouloir vous proposer de faire dans nos écoles communales les installations coûteuses qui existent dans les écoles de certaines grandes villes, je viens vous demander de m'autoriser à prélever sur l'excédent du budget de l'exercice courant une somme de 500 francs pour augmenter le crédit affecté à la dépense des fourneaux alimentaires et de nommer une commission qui sera chargée de la répartition des aliments dans chaque école et de la surveillance de ce service... ».

Un mois plus tard, la Commission fait part de ses décisions : les repas « soupes » seraient payants à dix centimes, les élèves ne pouvant pas payer seront désignés par les instituteurs et le bureau de bienfaisance, la soupe se fera au fourneau alimentaire, les enfants devront apporter le matériel nécessaire pour manger leur soupe, le transport du fourneau vers l'école se fera soit à bras, soit au moyen d'une petite charrette.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté -- Egalité -- Fraternité

VILLE DE CHANTENAY-SUR-LOIRE

Ecole de Filles de la rue de la Montagne

Cantines Scolaires

L'année dernière, le service des cantines scolaires a été assuré, à défaut de la Directrice, par une Adjointe de bonne volonté qui distribuait les bons dans les classes.

Cette année, la Directrice de l'Ecole a défendu à cette Adjointe de distribuer les bons, non seulement dans les classes, mais encore dans la cour pendant les récréations.

C'est pour cette raison que, du 10 au 19 novembre, il y a eu peu de Cantines payantes et **QUE LES ELÈVES PAUVRES ONT ÉTÉ COMPLÈTEMENT PRIVÉES DE LA CANTINE GRATUITE.**

Le Maire tient à ce que les élèves payantes ou gratuites ne souffrent pas plus longtemps de cette situation anormale et il a l'honneur d'informer les familles qu'il a pris les dispositions suivantes qui seront appliquées tout l'hiver :

1° Les bons payants à Dix Centimes, donnant droit à une soupe et à un plat, seront délivrés tous les matins, pendant les récréations, par la Concierge de l'Ecole, à toutes les élèves qui en demanderont.

2° Les bons gratuits seront délivrés par la même concierge sur la demande verbale des parents ou des enfants après un avis de la Mairie provoqué par la concierge et donné le jour même.

De cette façon les élèves pourront avoir un repas chaud, à midi, malgré les difficultés soulevées par la Directrice de l'école.

Chantenay-sur-Loire, le 21 Novembre 1907.

Le Maire,

Paul GRIVEAUD.



LES RELATIONS ENTRE CHANTENAY ET NANTES

L'élection des radicaux et socialistes aux municipales de 1900 met fin au rapprochement avec Nantes, initié par l'ancien maire et industriel Sevestre. Plusieurs décisions de la municipalité chantenaisienne ont suscité de vives réactions de sa voisine nantaise. Les échanges virulents par délibérations ou articles de presse interposés ont régulièrement émaillé les relations entre Nantes et Chantenay.

LES DÉNOMINATIONS DES RUES

Lors du conseil municipal du 24 février 1901, le boulevard de Chantenay, boulevard de ceinture aménagé par Nantes fut dénommé boulevard de la Liberté.

Cette décision a aussitôt généré une réaction nantaise dès le 26 février Paul-Emile Sarradin maire de Nantes adresse à son homologue de Chantenay une lettre exprimant son mécontentement : « *Permettez-moi de vous faire observer que le boulevard de ceinture ouvert sur le territoire de Chantenay appartient à*

Nantes, qui l'a acheté de ses deniers et qui en a l'entretien. Je crois que c'est à la ville de Nantes de le dénommer, mais j'imagine que c'est d'un commun accord, entre nos prédécesseurs, que les dénominations actuelles ont été adoptées ; pour les modifier il faut le même accord, et dans l'espèce je m'y serais opposé. Pour la commodité des habitants et des services publics, les noms existant aujourd'hui doivent subsister... »

Le conseil municipal de Nantes aborde lui aussi la question lors de sa séance du 1^{er} mars : « *J'admets que M. le Maire de Chantenay ait le droit d'avoir un boulevard de la Liberté, mais faut-*

il encore qu'il choisisse, pour lui appliquer cette dénomination, un chemin, une rue appartenant à sa commune, ce n'est pas, dans l'espèce, précisément le cas. Le boulevard de ceinture a été construit par le Département et la Ville de Nantes. C'est la Ville qui l'entretient, c'est la Ville qui l'éclaire, c'est elle qui paie l'annuité due à la Compagnie d'Orléans pour le gardiennage du passage à niveau. M. le Maire de Chantenay aurait au moins dû s'entendre avec son collègue de Nantes pour débaptiser un boulevard établi dans ses conditions. Je crois que les droits de la ville de Nantes ont été méconnus dans la circonstance. »



LE TRAMWAY

L'affaire des plaques de tramway illustre elle aussi les relations conflictuelles entre les deux villes. Le 19 octobre 1902, le conseil municipal continuant ses dénominations de rues, décida que la place de la Chénaie s'appellerait désormais place Emile Zola. Ce changement avait pour conséquence la modification des plaques des voitures de tramway sur lesquelles figuraient l'indication Chénaie.

La Compagnie des tramways répondit que « les désignations des terminus de ses lignes ayant été fixées par le cahier des charges approuvé par la Ville de Nantes, elle ne pouvait remplacer l'indication la Chénaie par celle Place Emile Zola qu'avec l'autorisation de la Ville de Nantes ».

Le 15 mai 1903, le conseil municipal de Nantes interpellé sur la question, décida de maintenir «Paris-Chesnaie» sous le motif que « la question intéresse bien plus les habitants de Nantes que ceux de Chantenay..., que le changement de désignation entraînerait pour les Nantais de fréquentes erreurs..., que la population nantaise est accoutumée à cette dénomination et qu'elle n'admettrait pas qu'on lui impose un changement qui soulèverait des protestations aussi nombreuses que justifiées. »

Dès le 17 mai réaction de Paul Griveaud en ces termes : « M. le Maire de Nantes, qui est placé à la tête d'une grande ville, paraît croire qu'il

a un droit de tutelle sur les petites communes environnantes. On n'a pas seulement voulu nous annexer, on a eu la prétention de nous empêcher de dénommer nos rues à notre guise et on a voulu aussi nous empêcher de transformer notre dispensaire en hôpital. Ces jours derniers encore, des conseillers municipaux de Nantes, en séance publique du Conseil s'arrogeaient le droit de critiquer le nom d'Emile Zola que nous avons donné à une de nos places.

Je proteste énergiquement contre ces procédés et l'affirmerai toujours que nous pouvons user de nos droits et de nos libertés sans nous préoccuper de ce qu'en pense la municipalité nantaise. Est-ce que nous critiquons ce que font nos voisins ?... »

En 1905, la Compagnie des tramways modifiait le circuit et les horaires de la ligne Paris-Chesnaie, obligeant les Chantenaisiens habitants de Saint-Clair à changer de voiture à la place Mellinet : ceci sans aucune concertation avec Chantenay.

L'AFFAIRE DU POTEAU

La question de l'eau et plus particulièrement du service d'eau potable exacerbent les relations intercommunales.

Chantenay ne disposant que de 24 puits publics, la municipalité Sevestre avait entamé

des négociations avec Nantes afin de profiter du service d'eau nantais. La construction du réservoir de la Contrie et le passage des conduites d'eau sur le territoire de Chantenay ne sont pas sans poser problème.

« Nantes fait des procès aux habitants de Chantenay qui vont chercher de l'eau chez elle ».

« Ceux qui vont chercher de l'eau aux citernes de Nantes, sont obligés de se cacher sous peine de risquer d'avoir une amende de huit francs... »

Plusieurs incidents se succèdent. En novembre 1902, Chantenay autorise Nantes à poser ses conduites d'eau en contrepartie de l'installation de bornes-fontaines (30 soit une par quartier). Nantes jugeant la requête prétentieuse, le maire de Chantenay envisage alors le paiement d'une redevance sur quoi le 12 mai 1903, l'édile nantais fait creuser une fosse et poser un poteau marquant la frontière entre Nantes et Chantenay.

Enfin le 22 avril 1904, lors de l'inauguration des réservoirs de la Contrie, la municipalité Griveaud n'est pas conviée, seule l'opposition est invitée, ceci à quelques jours des élections municipales.

Liberté, Égalité, Fraternité ◀ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ▶ Liberté, Égalité, Fraternité

Ville de Chantenay-sur-Loire

AUX CHANTENAYSIENS !

Mes Chers Concitoyens,

 Il y a 25 ans, en 1878, la Ville de Nantes a pris l'engagement formel d'éclairer les Boulevards de Chantenay à ses frais.

Vingt ans après, la Ville de Nantes n'avait encore rien fait et ce n'est qu'en 1899 qu'elle a satisfait à une partie seulement de son engagement en faisant placer 19 lanternes au lieu de 61 qu'elle devrait payer. Cette manière de faire m'a imposé le devoir d'être d'une excessive prudence, en ce qui concerne les nouvelles conventions pouvant survenir entre les deux Villes.

Aussi, lorsqu'il s'est agi, il y a quelques mois, d'autoriser la pose de la conduite de refoulement n° 1 sur le territoire de la Commune, j'ai tenu à ce que les conditions de cette occupation du sol de nos voies soient établies d'une façon **TRES NETTE ET TRES PRECISE**.

Des délibérations prises par le Conseil Municipal de Chantenay, en 1895 et au commencement de 1900, par l'ancienne Municipalité, autorisaient la Ville de Nantes à placer ses canalisations **GRATUITEMENT**, à la condition de donner des bornes-fontaines, **AU MOINS UNE PAR QUARTIER**.

Cette condition n'étant pas bien définie et laissant prise à interprétation, je suis entré en pourparlers avec M. le Maire de Nantes pour arrêter le nombre des bornes-fontaines **GRATUITES** qui nous seraient données. Nous n'avons pu nous entendre. M. le Maire de Nantes a offert **DEUX** bornes-fontaines, j'en ai demandé **BEAUCOUP PLUS**.

Comme il fallait sortir de cette situation, j'ai pris, le 15 Novembre dernier, un arrêté autorisant la Ville de Nantes à faire ses travaux à la **CONDITION** qu'elle **INSTALLERAIT GRATUITEMENT** les **BORNES-FONTAINES** et les **BOUCHES d'INCENDIE** qui seraient **DÉTERMINÉES** par la **MUNICIPALITÉ** de **CHANTENAY**.

Cet arrêté, que je ne prenais que pour provoquer des **PROPOSITIONS ACCEPTABLES** de la part de la Ville de Nantes, a eu ce résultat; et, le 7 Mai, M. le Maire de Nantes m'a adressé une pétition régulière demandant l'autorisation provisoire de passer ET **ACCEPTANT QUE LES DROITS DE LA COMMUNE DE CHANTENAY RESTERAIENT EXPRESSÉMENT RÉSERVÉS AU POINT DE VUE DE L'INDEMNITÉ A FIXER POUR L'OCCUPATION DU SOL DE SES VOIES PUBLIQUES**.

Dans ces conditions nouvelles et bien précisées, j'ai pris, à la date du 12 Mai, l'arrêté autorisant la Ville de Nantes à placer sa canalisation.

Le Conseil Municipal de Chantenay va être appelé à délibérer sur les conditions de l'occupation dans sa séance de Dimanche prochain 17 Mai.

Les propositions qui sont faites par la Municipalité de Chantenay **SONT EXTRÊMEMENT CONCILIANTES**; elles ménagent tous les intérêts en cause, mais elles défendent les droits incontestables des Habitants de Chantenay.

Dans la journée du 12 Mai, M. le Maire de Nantes a fait creuser en travers de l'**AVENUE ALLARD**, A LA LIMITE DE LA VILLE DE NANTES, UN **FOSSE** près duquel il a fait placer Un **POTEAU** portant, en gros caractères, l'inscription :

FRONTIÈRE
CHANTENAY-NANTES

Près de ce poteau il a fait mettre, comme **FACTIONNAIRE**, un ouvrier terrassier **armé d'une pioche**.

Il y a là, de la part de M. le Maire de Nantes, un procédé singulier qui constitue une provocation, **aussi intempestive que burlesque**, contre laquelle je proteste au nom de la population de Chantenay.

Le Maire de Chantenay désire que la Ville de Nantes ne **MÉCONNAISSE** plus les droits de la Commune de Chantenay. Il défendra fermement ces droits; mais, pour cela, il n'emploiera que des **MOYENS COURTOIS ET LEGAUX** pouvant s'allier avec la dignité de la population qu'il a l'honneur de représenter.

Fait en Mairie, à Chantenay-sur-Loire, le 13 Mai 1903.

Le Maire: Paul GRIVEAUD.



L'ANNEXION

La loi du 3 avril 1908 « tendant à l'annexion à la ville de Nantes des communes de Chantenay-sur-Loire et de Doulon et à la création d'un 7^{ème} canton dans la dite ville » votée, Chantenay n'est plus , Chantenay devient nantaise. Cette annexion si fortement repoussée par Paul Griveaud n'était malgré tout pas une idée nouvelle ; mais l'aboutissement de plusieurs tentatives depuis plus de cent ans.

LES PREMIÈRES TENTATIVES

En 1791, les républicains de Chantenay demandent l'intervention de la police nantaise contre des éléments monarchistes, cet événement incite les élus chantenaysiens à se rapprocher de Nantes. Les édiles nantais sont alors sourds à cette demande.

La deuxième tentative intervient en 1821 après plusieurs accrochages à la barrière de l'octroi. Cette fois Nantes est à l'initiative du projet qui ne porte que sur le quartier de la Ville-en-Bois réputé pour ses cabarets et ses trafics, en mettant en avant les pertes financières pour

la ville occasionnées par le non respect du passage de l'octroi. Le maire de Chantenay Durand-Gasselin soutenu par l'armateur Leroux (futur maire en 1823) s'oppose à ce projet avec l'aval de la Préfecture.

La troisième tentative avortée elle aussi, se produit à partir de 1873, avec l'ouverture du boulevard de ceinture, tracé sur les territoires de Doulon à l'est et de Chantenay à l'ouest. Les élus chantenaysiens refusant de participer au financement, Nantes le réalise seule ouvrant là une brèche dans le mur de l'indépendance de Chantenay.

HUIT ANNÉES DE DÉBAT

Le développement croissant du port et des industries sur Chantenay et la maîtrise de ce territoire deviennent des enjeux importants pour les industriels regroupés au sein de la puissante Chambre de Commerce faisant resurgir la question de l'annexion.

En novembre 1900 Paul-Emile Sarradin, maire de Nantes prononce devant l'Association polytechnique un discours pro annexionniste : *« Depuis que l'industrie nantaise s'est développée à l'aval, depuis que les moyens de communication faciles ont déterminé l'exode des habitants de Nantes vers Doulon à l'est et Chantenay à l'ouest, notre population ne paraît pas s'accroître, elle se porte vers les deux communes contigües qui nous enserrent si bien que notre boulevard de ceinture est pris en partie sur notre territoire. »*

Ce sont donc les Nantais qui ont fait les deux communes de Chantenay et de Doulon, leur prospérité dépend toute entière de Nantes. On peut même dire que leurs habitants sont nantais de fait, qu'ils auraient intérêt à l'être de droit par leur réunion. Ne serait-il pas temps de chercher à faire cette fusion ? C'est l'industrie et le commerce nantais qui font vivre Chantenay en augmentant la population. Chantenay n'est qu'un faubourg de Nantes aurait le plus grand avantage à avoir la même administration.

Devenus Nantais, les Chantenaysiens apportent par leur nombre un appoint important dont ils profitent avec nous. Nous atteignons avec eux un chiffre de population de 150 000 à 160 000 habitants. Nous devenons ensemble la quatrième ville de France après Paris et nous acquérons du coup une légitime autorité auprès des services publics... »



Prosper Sevestre, ancien maire de Chantenay, fondateur avec Eugène Pergeline des Chantiers de construction navale est l'un des partisans de cette annexion. Ses intérêts d'industriel se heurtent à ceux du nouveau maire Paul Griveaud. Ce dernier argumente sa défense avec des éléments financiers rappelant la dette de Nantes : 20 millions pour 120 000 habitants soit 166 francs par habitant comparée à celle de Chantenay 249 000 francs pour 18 000 habitants soit 14 francs par habitant et mettant en avant les patentes et tarifs d'octroi plus élevés à Nantes.

Il répond à ce mouvement annexionniste en érigeant une nouvelle mairie, marque du pouvoir et de l'indépendance municipale ainsi que symbole de l'unité territoriale rapprochant les bourgs de Saint-Clair et Saint-Martin, ce dernier étant le premier à annexer. Validée par le conseil municipal de Nantes le 28 mars 1901, l'annexion fut rejetée par le Conseil d'Etat en février 1902.

L'idée faisant son chemin, trois ans plus tard Nantes convoite désormais Chantenay et Doulon mais aussi Rezé. Le rapport présenté par Lucien Caillard au conseil municipal de Nantes le 26 mai 1905 ne cache rien des ambitions nantaises qui seront confortées par l'approbation du projet en Conseil d'Etat. Ce projet, qui sera repris et complété d'éléments sur le sous-équipement sanitaire de Chantenay dans le rapport Néron, aboutira en 1908 à l'annexion de Doulon et Chantenay, Rezé échappant à l'appétit nantais : « *Quand on*

embrasse à vol d'oiseau le panorama de Nantes et des communes suburbaines, Chantenay, Doulon, Rezé, il apparaît avec évidence qu'il est impossible, pour un observateur non prévenu, de distinguer là où commence l'une des communes, là où peut finir l'autre. De Doulon à Chantenay, l'agglomération se presse sans solution de continuité ; à Chantenay, plus particulièrement, l'enchevêtrement est absolu : la même rue appartient pour partie à Chantenay, pour partie à Nantes ; le même immeuble est situé à cheval sur les deux communes .Les boulevards dits de ceinture qui entourent la ville retiennent en deça de leur tracé les parties agglomérées de Chantenay et de Doulon .Les tramways sillonnent de leurs voies, de jour en jour plus nombreuses et plus étendues, cet immense espace peuplé, transportant du centre à la périphérie ou de la périphérie au centre une population qui, divisée seulement par une fiction administrative sans raison d'être, nuisible même, est, en fait, réunie par une même communauté d'intérêts.

Les besoins des quatre communes géographiquement et matériellement confondues sont, en effet, identiques .La prospérité de l'une ne peut qu'entraîner la prospérité des autres...

Cette union , si profitable à tous, Nantes seule peut avoir prétention de la mener à bien... Nous répéterons, au risque de paraître monotone, il nous faut Chantenay tout entier...

En réunissant sous une même direction et dans un effort commun, les forces éparses et quelquefois hostiles ou seulement contraires des villes ou agglomérations dont les intérêts sont, en réalité, confondus, il sera possible de voir ces mêmes groupements devenus une grande cité, unis dans une action commune, travailler résolument et effectivement au développement d'une puissance économique que beaucoup, non sans de sérieuses raisons, espèrent voir un jour digne de son glorieux passé.

Tout peut le faire présager, la situation exceptionnelle de Nantes, son port devenu d'accès facile, pourvu de quais d'un développement suffisant et munis d'engins de premier ordre, l'essor que déjà, grâce aux améliorations effectuées, prend son commerce maritime et industriel.

Et Nantes, grâce aux efforts combinés de tous ses enfants, deviendra alors et sans conteste, la première ville de l'Ouest et la capitale de la Bretagne.»

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Chantenay-sur-Loire

—•••••—

AVIS AUX HABITANTS

Le MAIRE a l'honneur d'informer les HABITANTS de CHANTENAY qu'une demande d'annexion du territoire dit SECTION DE SAINT-MARTIN a été faite par la VILLE DE NANTES et doit être instruite régulièrement.

Dès à présent des mesures sont prises à la MAIRIE DE CHANTENAY pour renseigner tous les HABITANTS qui le demanderont, sur les diverses conséquences qui, pour eux, résulteraient de l'ANNEXION, et notamment sur les augmentations d'impôts immédiats et futurs que chaque CONTRIBUABLE aurait à supporter.

Le tableau de ces augmentations, dressé par le Service des Contributions, sera communiqué à tout Habitant de la Commune.

Ceux qui voudront connaître exactement l'augmentation qu'ils auraient à supporter personnellement n'auront qu'à apporter leurs avertissements de Contributions pour l'année courante et on les renseignera d'une façon précise.

Chantenay, le 15 Juin 1902.

LE MAIRE,
Paul GRIVEAUD.

Imprimerie Duchêne, 1, rue Labadie, Nantes.

Crédits photographiques

Jean-Louis Jossic

Cartes postales :

- p.3 / Usines Amieux-Frères
- p.4 / Raffinerie de Chantenay
- p.4 / Chantier de la Roche Maurice et Papeteries Gouraud
- p.5 / Rue Bougainville
- p.7 / Rue Bougainville
- p.24 / Eglise Saint-Clair
- p.24 / Eglise Saint-Martin (Fond Chapeau / collection Vivant)
- p.30 / Rue Raspail
- p.30 / Le bas du boulevard de la Liberté
- p.34 / Rue Jules Verne
- p.35 / La mairie (Fond Chapeau / collection Vivant)

Madame Robion

Clichés photographiques :

- Couverture et p.48 / La mairie de Chantenay au début du 20^{ème} siècle
- p.19 et p.26 / Portrait de Paul Griveaud
- p.25 / Portrait de Paul Griveaud

Centre d'Histoire du Travail

- p.9 / Carte postale. Passage à niveau au bas de la rue Jules Verne

Musée du Château des Ducs de Bretagne

p.2 / Calendrier. Imprimerie sur métaux, Firmin Colas et Cie, 1881

p.12 et p.13 / Estampe. « Les plaisirs de la Ville-en-Bois » par Mouille, 1^{ère} moitié du 19^{ème} siècle.

Archives municipales de Nantes

- p.2 et p.3 / Extraits du Nouveau plan de Nantes monumental et de Chantenay-sur-Loire, début 20^{ème} (1fi1240)
- p.4 / En-tête de lettre. Fabrique d'engrais chimique Morizé- Jouvellier fils et Delafoy, 1892 (2Z719)
- p.9 et p.62 / Plan de la ville de Chantenay-sur-Loire dressé par Chauvin, architecte-voyer, 1904 (1fi1244)
- p.16 / Signature du maire Paul Griveaud apposée sur le registre des délibérations du Conseil municipal le 12 septembre 1900 (2Z74)
- p.20 / Carte d'électeur. Section Saint-Martin, 1900 (2Z1K - Elections municipales de 1900)
- p.21 / Article paru dans le Populaire du 5 mai 1900 (5 press26)
- p.22 et p.23 : Articles parus dans le Populaire du 3 mai 1900 (5 press26)
- p.26 / Affiche. Comité électoral du Bloc Républicain. Programme de l'Union des Républicains et des Socialistes, élections municipales du 1er mai 1904(2Z1K - Elections municipales de 1904)
- p.27 / Affiche. Fédération Socialiste Nantaise, Charles Brunellière, élections municipales du 1er mai 1904(6fi 5706)

LE CHANTENAY DE GRIVEAUD

- p.28 / Affiche. Comité Républicain de Saint-Clair, élections municipales du 1er mai 1904 (6fi5780)
- p.29 / Affiche. Comité électoral du Bloc Républicain, élections municipales du 1er mai 1904 (6fi5773)
- p.31 / Registre des délibérations du Conseil municipal. Extrait, 24 février 1901 (2Z75)
- p.32 / Registre des délibérations du Conseil municipal. Extrait, 19 octobre 1902 (2Z76)
- p.33 / Registre des délibérations du Conseil municipal. Lettre de Madame Zola du 24 octobre 1902 reproduite dans la délibération du 9 novembre 1902 (2Z76)
- p.36 / Elévation de la façade principale de la future mairie, 14 mai 1902 (2Z1M12)
- p.37 / Colonne (2Z1M13/ 1902-1903)
- p.38 / Affiche. Adjudication des travaux de construction d'une école, boulevard de la Fraternité, 11 septembre 1902 (2Z4M2)
- p.39 / Calque. Plan d'ensemble de l'école du boulevard de la Fraternité (2Z4M1)
- p.40 / Calque. Elévation de l'école sur le boulevard de la Fraternité (2Z4M1)
- p.42 / Affiche. Fête de l'enseignement, 19 juin 1904 (2Z114)
- p.43 / En-tête de lettre. Entreprise T.Carcouet, 1900 (2Z3M15)
- p.43 / Plan. Dispensaire, 9 septembre 1897(2Z3M12)
- p.44 / Plan. Maternité du dispensaire, 30 mai 1901 (2Z3M12)
- p.45 / Affiche. Consultations médicales gratuites, Paul Griveaud (2Z, collection affiches)
- p.46 / Bon pour les fourneaux municipaux (Q2) / Publicité d'un fabricant de fourneaux (Q2)
- p.47 / Affiche. Règlement des fourneaux alimentaires, Paul Griveaud (2Z, collection affiches)
- p.47 / En-tête de lettre. Conserves alimentaires et salaisons Gabriel Landais, 1900 (2Z3M31)
- p.48 / - Elévation, coupe et plan du fourneaux municipales, 29 juillet 1902 (2Z3M21)
- p.49 / Affiche. Crèche municipale, Paul Griveaud, 17 juillet 1906 (6fi 6148)
- p.50 / Ticket de tombola pour la création d'une crèche municipale, 1905 (Q2)
- p.51 / Lettre. Organisation des cantines scolaires, Paul Griveaud, 18 novembre 1901(Q2)
- p.52 / Affiche. Cantines scolaires, école des filles de la rue de la Montagne, Paul Griveaud, 2 novembre 1907 (2Z, collection affiches)
- p.53 / Affiche. Grande assemblée des Petits Pois, sans date (2Z, collection affiches)
- p.54 / Affiche. Situation sanitaire de Chantenay-sur-Loire, Paul Griveaud, 2 novembre 1901 (2Z, collection affiches)
- p.56 / Affiche. Poteau-frontière, Paul Griveaud, 13 mai 1903 (6fi3389)
- p.57 / Plan de la ville de Nantes dressé par Delattre, 1909 (1fi69)
- p.58 / Affiche. Service des eaux, Paul Griveaud, 19 avril 1904 (6fi5875)
- p.60 / Affiche. Demande d'annexion de la section Saint-Martin par Nantes, 15 juin 1902 (2Z, collection affiches)

Recherche documentaire et rédaction

Nathalie Barré / Elisabeth Guillaume / Véronique Guitton / Florence Leclercq / Archives municipales
Alain Duperray / Nantes Histoire

Conception et réalisation

Patrick Jean / Véronique Boinot / Archives municipales

Impression

Centre d'Édition de la ville de Nantes

Bibliographie

« L'indépendance conquis d'une ville ouvrière : Chantenay », PINSON Daniel, 1982; 326 p.
« Chantenay. Histoires illustrées d'une ville devenue quartier », PATILLON Christophe ; PINSON Daniel ;
SOUCHET Jean-Luc, C.D.M.O.T, 1993; 136 p
« Paul Griveaud dans la politique nantaise. Un républicain dans la cité (1883 – 1909) », Emilie Petit,
mémoire de maîtrise, 1998, 126 p

Remerciements :

Jean-Louis Jossic, Christophe Patillon, Emilie Petit, Madame Robion, Entreprise et Patrimoine Indus

LE CHANTENAY DE GRIVEAUD

